

CHORGES



PROJET CULTUREL, SCIENTIFIQUE, EDUCATIF ET SOCIAL 2023



Rédaction : Nathalie Chanas Nicot – Décembre 2023



Sommaire

INTRODUCTION	Page 4
1. DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE.....	Pages 5-18
1.1. Charges, porte d'entrée de Serre-Ponçon	Page 5
1.1.1 Position stratégique sur l'axe national Gap/Briançon	
1.1.2 Intégration à la Communauté de Communes de Serre-Ponçon	
1.1.3 Situation géographique et administrative de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon	
1.2. Un urbanisme maîtrisé, un territoire labellisé.....	Page 7
1.3. Charges, station touristique.....	Page 9
1.3.1 Un patrimoine naturel exceptionnel	
1.3.2 Une commune labellisée	
1.3.3 Une station touristique	
1.4. Portrait de la population caturige.....	Page 10
1.4.1 Une démographie en dynamique positive	
1.4.2 Une situation socio-économique à l'image du Département	
1.4.3 Des acteurs socio-éducatifs nombreux et variés	
1.5. Pôle économique et axe de transport.....	Page 16
1.5.1 Un pôle commercial et de services	
1.5.2 Une dynamique de création d'entreprises et d'équipements	
1.5.3 L'accès et la desserte de la commune par les transports	
1.5.4 La mobilité durable : un enjeu majeur	
2. DIAGNOSTIC DE LA MEDIATHEQUE.....	Pages 19- 48
2.1. Création d'un équipement structurant	Page 19
2.1.1 Les axes du projet	
2.1.2 Un budget volontariste	
2.2. Au cœur de la ville.....	Page 22
2.2.1 Une complémentarité de services recherchée	
2.2.2 Un accueil scolaire de proximité	
2.2.3 Une coopération avec les acteurs locaux	
2.3. Le bâtiment, une rénovation ambitieuse.....	Page 23
2.3.1 Les espaces	
2.3.2 La signalétique	

2.4. L'équipe.....	Page 26
2.4.1 Une volonté de professionnalisation	
2.4.2 Des turbulences	
2.4.3 Le bénévolat	
2.4.4 L'organisation du travail	
2.5. Les services et le fonctionnement.....	Page 29
2.5.1 Les horaires d'ouverture	
2.5.2 Tarifs d'inscription et modalités de prêt	
2.5.3 Les collections et le numérique	
2.5.4 La médiation, l'action culturelle et la communication	
2.5.5 Autres services	
2.6 La médiathèque municipale en réseaux.....	Page 40
2.6.1 Le réseau intercommunal	
2.6.2 Le réseau départemental	
2.6.3 Les partenaires culturels	
2.7 Les publics et la fréquentation.....	Page 45
2.7.1 Les adhérents de la médiathèque	
2.7.2 Les emprunts	
3. DIAGNOSTIC STRATEGIQUE : SYNTHESE DES ATOUTS ET DES FRAGILITES.....	Page 49
4. ENJEUX ET ORIENTATION STRATEGIQUE.....	Page 50
4.1.1 Les enjeux du territoire	
4.1.2 Les enjeux de lecture publique	
4.1.3 Les orientations stratégiques	
5. OBJECTIFS OPERATIONNELS.....	Page 51-53
5.1.1. Asseoir le positionnement au sein des réseaux.....	Page 51
5.1.2. Développer un équipement au service de tous les publics.....	Page 52
5.1.3. Faire un acteur au service du développement économique et touristique du territoire	Page 53
CONCLUSION.....	Page 55
ANNEXES	Page 56 - 65
A- Exemples de Fiches action Boîte de retour et Festival Régions en scène.....	Page 56
B- Exemple de cahier des charges « Boîte de retour de document ».....	Page 60

INTRODUCTION

La médiathèque municipale a ouvert ses portes dans de nouveaux locaux en janvier 2019. Forte du soutien des partenaires institutionnels (Drac, Région, Département), la Ville de Chorges a souhaité se doter d'un équipement de lecture publique structurant, à l'échelle d'une commune en plein essor.

Le Projet scientifique et culturel, rédigé en 2015, a posé les fondements de la création de cet équipement avec pour ambition de combler les déficits en matière de ressources humaines, documentaires, d'action culturelle... afin d'établir les axes de son développement culturel et de satisfaire une population grandissante.

L'intégration de la commune de Chorges dans la Communauté de communes de Serre-Ponçon en 2017, avec, de fait, celle de sa médiathèque dans le réseau de lecture publique, a impulsé une dynamique forte pour que ce projet soit aussi adapté au Plan de Développement de la Lecture Publique (PDLP) alors en vigueur.

L'équipe de coordination du réseau des médiathèques Serre-Ponçon à la page, avec l'aide de la Bibliothèque Départementale, est actuellement en cours de rédaction de son Projet Culturel Scientifique Educatif et Social. Les nouveaux objectifs qui en découleront auront un impact sur les équipements formant ce réseau.

La réhabilitation de l'ancienne école du village est une réussite, des moyens sont affectés pour le fonctionnement de ce nouveau service, vite apprécié. En effet, dès son ouverture, l'afflux de fréquentation est très important, la population s'empare de l'offre culturelle proposée avec gourmandise. La médiathèque est désormais l'outil de la politique culturelle souhaitée par la municipalité.

Les deux années de pandémie ont impacté cette dynamique, comme partout sur le territoire national.

Les sept années écoulées depuis l'initiative du projet, des changements à la direction du service, dans l'équipe de salariés mais aussi l'avancée du fonctionnement du réseau des médiathèques *Serre-Ponçon à la page*, rendent nécessaire d'établir un point d'étape, de revisiter les axes définis pour l'ouverture de la médiathèque. Il convient de définir les besoins en termes de consolidation, d'adaptation, d'évolution pour conserver le niveau d'exigence en matière de politique publique de la Ville de Chorges, en direction de ses citoyens, dans le souci de l'intérêt général et de l'équité territoriale.

Les diagnostics du territoire, de la médiathèque, mis à jour, ainsi que le travail de concertation avec le comité de pilotage et la commission culture, permettront d'élaborer le nouveau schéma directeur de la politique culturelle conduite autour de la médiathèque municipale de Chorges dans le cadre de ce nouveau Projet culturel Scientifique Educatif et Social.

1. Diagnostic de territoire

1.1 Chorges, porte d'entrée du territoire de Serre-Ponçon

1.1.1 Position stratégique sur l'axe national Gap/Briançon

Chorges est idéalement située, aux portes d'entrées du lac de Serre-Ponçon et à proximité du Parc National des Ecrins. Avec son village érigé en fond de vallée à 835 m d'altitude, la commune demeure une terre de carrefour entre les hautes montagnes et les rives du Lac de Serre-Ponçon, lac artificiel issu du barrage du même nom datant de 1961. Ce carrefour géologique, écologique et climatique dispose d'attraits naturels remarquables bien connus des habitants et des touristes de passage.

Située sur un axe stratégique, la RN 94, à mi-chemin entre Gap et Embrun, **Chorges est devenue depuis une vingtaine d'années un pôle urbain incontournable**. Cette position stratégique est un atout à la fois pour des raisons économiques (petite industrie, tourisme) mais aussi pour des raisons résidentielles entre "mer" (Lac de Serre-Ponçon) et montagnes. Cela offre une qualité de vie remarquable et fait l'attrait de la commune depuis ces dernières décennies.

→ **La commune est très vaste**, 25 hameaux sur les hauteurs induisent des questions cruciales de mobilité pour les habitants et les touristes.

1.1.2 Intégration à la Communauté de Commune de Serre-Ponçon

La ville de Chorges entre dans la Communauté de communes de Serre-Ponçon en 2017, dans le cadre du nouveau **Schéma Intercommunal de Coopération**. Cette intégration renforce la nécessité pour la commune de s'affirmer davantage dans le paysage économique local comme pôle de vie majeur. Chorges est la deuxième ville en termes de démographie, de développement économique, culturel ou touristique.

La Communauté de Communes de Serre-Ponçon (CCSP) a été créée le **1^{er} janvier 2017**, en application de la Loi NOTRe. Née du regroupement de la Communauté de Communes de l'Embrunais et de la Communauté de Communes du Savinois Serre-Ponçon, elle **compte 17 communes et une population de 16 274 habitants** (Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population municipale en vigueur en 2020 - millésimée 2017)).



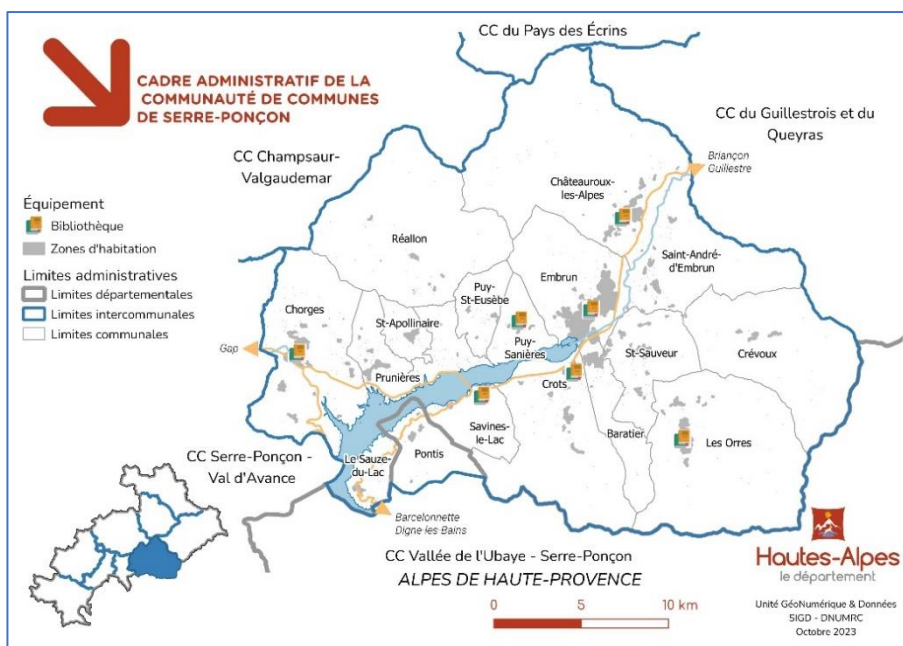
→ Parmi les compétences prises en charge, 7 compétences facultatives, dont la **culture**, avec : **création, coordination et animation d'un réseau de bibliothèques/médiathèques sur le territoire**

1.1.3 Situation géographique et administrative de la CC Serre-Ponçon

La Communauté de communes est desservie par un axe de circulation principal qui longe le lac de Serre-Ponçon.



17 communes , 7 médiathèques dont 6 constituent le réseau A la Page en 2023.



1.2 Un urbanisme maîtrisé, un territoire labellisé

C'est dans le cadre de la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), en 2017, que la commune décline son projet pour atteindre un statut de « petite » ville à travers trois objectifs :

Assurer la transition d'un bourg rural vers le statut de « petite ville » : Chorges a connu une dynamique démographique très importante depuis 1999, (1.894 habitants). Sa situation, dans un environnement remarquable, lui confère une qualité de vie indéniable. Cependant, Chorges se doit d'accompagner cette attractivité pour assurer la transition d'une commune rurale, à celle d'une commune urbaine. Le **Label Petite ville de demain**, avec l'accompagnement financier des partenaires institutionnels, permet d'assurer durablement cet objectif.

Soutenir l'activité économique pour maintenir l'emploi sur place : la création et le développement des entreprises a contribué à créer de l'emploi sur place. Il s'agit de poursuivre le développement économique sur cette même lancée.

Préserver le cadre de vie et les patrimoines locaux : Chorges est restée une commune aux caractères ruraux préservés, à l'écart des grandes et moyennes agglomérations tout en profitant de leurs services. Elle souhaite offrir tous les services d'une ville moyenne dans un cadre paysager de qualité. Le respect de ce cadre de vie, au sens très large (environnemental, humain, social, culturel...), est un des fils conducteurs de ce PLU. Pour ce faire, la commune peut s'appuyer sur le **Label pays d'art et d'histoire**. en cours de renouvellement, avec un changement de territoire par rapport au premier dossier de labellisation : en effet, Les communautés de communes de Serre-Ponçon et du Guillestrois-Queyras s'associent pour construire un nouveau projet culturel, et obtenir ensemble, pour leur territoire, le label Pays d'Art et d'Histoire.

Ces grandes lignes sont déclinées en objectifs opérationnels, dont certains peuvent être extraits car ils concernent plus directement le pôle culture intégrant la médiathèque :

- Maintenir une population jeune et active pour assurer le dynamisme local (école, associations...) et moins jeune afin de maintenir les commerces et les services de proximité (et vice versa)
- Maintenir la vie sociale, culturelle et sportive (marchés, associations, animations, festivités...)
- Adapter le niveau d'équipements et de services aux besoins actuels et futurs et créer de nouveaux espaces publics
- Préserver et mettre en valeur le centre ancien et sauvegarder le patrimoine architectural et urbain

Les orientations thématiques prévoient de :

- Favoriser la mixité intergénérationnelle et sociale
- Favoriser la réhabilitation et la rénovation du bâti existant
- Accompagner et soutenir le développement des communications numériques (politique supra-communale)
- Favoriser la mixité fonctionnelle urbaine dans le bourg
- Maintenir les services publics
- Encourager le développement des activités culturelles, associatives et sportives

→ **L'objectif démographique à atteindre dans le PLU de 2017, est de 3 500 habitants sur 12 ans.**

1.3 Chorges, station touristique

1.3.1 Un patrimoine naturel exceptionnel, des sites remarquables et protégés :



Piolit-Pic-de-Chabrières



Marais de Chorges



Lac de Serre-Ponçon

En bordure du Parc National des Écrins, le **site Natura 2000 « Piolit-Pic de Chabrières »** a été désigné en 2006 « site d'intérêt communautaire » pour la rareté et la fragilité de sa flore.

Le **marais de Chorges** protégé par arrêté de Biotope est l'une des plus vastes zones humides du département, support à un projet pédagogique « à l'école du Marais » qui a permis de créer une mare pédagogique et la mise en place de panneaux d'informations. Des sorties ornithologiques sont régulièrement organisées.

Barrage de Serre-Ponçon : le lac est un vaste plan d'eau artificiel (barrage réservoir) de 2900 hectares établis sur le cours de la Durance entre 1948 et 1960. Aujourd'hui le lac est l'un des sites non maritimes les plus touristiques de la région PACA. Les berges sont protégées par la Loi littoral qui implique un certain nombre de contraintes en termes d'aménagement et d'urbanisme.

1.3.2 Une commune labellisée

De belles randonnées s'offrent aux touristes et aux habitants. **Trois labels** marquent les efforts de la commune en termes de protection de l'environnement et du cadre de vie : **Le Label Station Verte, Le Pavillon Bleu et le label Villages Étapes** (en cours de renouvellement pour 2022).

Malgré la difficulté d'évaluer les retombées économiques dues aux labels, la commune a observé une évolution de la fréquentation de la clientèle touristique et notamment la clientèle de passage depuis 2017. En effet, les recettes de l'aire de camping-cars du bourg ont enregistré une hausse de 32% depuis la labélisation "Village Etape" (entre 2016 et 2021). Les commerçants de Chorges ont également observé une légère augmentation de leur chiffre d'affaires.



1.3.3 Une station touristique

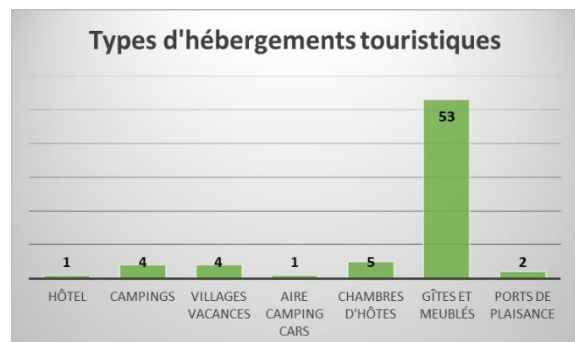
Le territoire de Serre-Ponçon est la **première destination touristique** du département des Hautes-Alpes, notamment en période estivale où la fréquentation touristique y est très importante.

Située en rive droite du lac de Serre-Ponçon, Charges possède un très fort potentiel touristique. C'est la commune dotée du plus long linéaire de rives du lac, 15 km. Ses baies et ses plages sont les sites les plus fréquentés des Hautes-Alpes et attirent chaque année plusieurs dizaines de milliers de visiteurs.

Depuis 2022, la commune de Charges est reconnue Station touristique. A ce titre, la demande d'un sur classement démographique (article D133-60 du code du Tourisme) est obtenue en 2023 : sa population totale, calculée par l'addition de sa population permanente et de sa population touristique moyenne, se situera désormais dans la tranche des 10 000-20 000 habitants.

La commune possède deux accès au bord du lac : **la Baie de Chanteloube** et **la Baie Saint-Michel**, avec des infrastructures gérées en régie directe :

- Le Camping municipal de la Baie Saint-Michel : s'attachant au respect de l'environnement : 102 emplacements ombragés et des hébergements originaux : tentes suspendues, chalets...
- La Base Nautique de Plein Air (BNPA) : seul centre nautique avec hébergement du département des Hautes-Alpes. L'activité principale de la BNPA est la création de séjours sportifs et pédagogiques à destination d'un public jeune (scolaires, classes de mer et centres de loisirs). D'une capacité maximale de 80 lits touristiques, elle gère également l'école de voile et le port de la Baie Saint-Michel. Cette base fera l'objet, dans les années à venir, d'une réhabilitation et d'une restructuration de son offre de services.
- A ces équipements municipaux s'ajoutent : hôtel, aire de camping-cars, campings, villages vacances, chambres d'hôtes, gîtes et meublés et deux ports de plaisance qui permettent d'offrir une large variété d'hébergements touristiques.



→ La **capacité d'hébergement** est de plus de 9 000 lits touristiques sur la commune (9 391 personnes)

→ 37 % des logements de la commune sont des **résidences secondaires ou des logements occasionnels ou vacants**, ce qui représente 661 résidences secondaires. Ces logements sont souvent dédiés au tourisme et à la location saisonnière.

La ville de Charges est dotée de solides atouts pour conforter sa position de deuxième commune de la communauté de communes de Serre-Ponçon.

Cela lui confère également des obligations en matière de développement qui peuvent s'avérer pesantes sur le plan financier, dans un contexte de plus en plus tendu pour les collectivités territoriales. La question des transports et de la mobilité devient un enjeu majeur.

1.4 Portrait de la population caturige

1.4.1 Une démographie en dynamique positive

En 30 ans, la population a doublé

La population Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est de **3 141 habitants (regroupant résidents permanents et secondaires)** : c'est ce chiffre-là qui sera utilisé par les partenaires institutionnels de la médiathèque pour tous les calculs normés (surface, nombre d'emplois, crédits et demandes de subventions...)

Cependant, nous retiendrons ici : **3 061 habitants** puisque la référence observée ici est celle du portrait de territoire (Source :

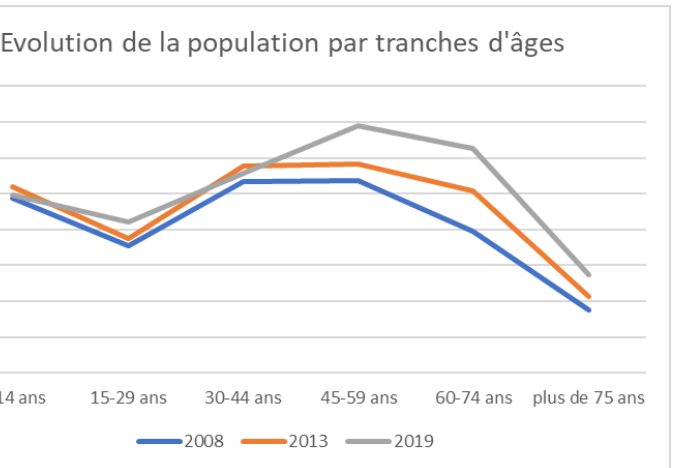
Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale – 2019) : avec **un taux de variation de population de 1,65 %**, (dû au solde naturel = 0.16 % ; dû au solde entrées/sorties = 1,50 %). Par comparaison, le taux de variation est de 1,12 % pour la CC de Serre-Ponçon, de 0,23 % à l'échelle du Département et de 0,36 % à l'échelon national : **la dynamique en termes d'accroissement de la population est confirmée à Chorges**

- 57,4 hab/km²
- 353 primo arrivants, soit 11,6 % (Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale – 2019) dont 140 parmi les 25-54 ans et 103 de 15 à 24 ans.
- Près de 30 % de la population est âgée de moins de 30 ans
- 29,4 % sont des « séniors » (plus de 60 ans).
- Les actifs (tranches des 30-44 ans et 45-59 ans) représentent la plus grande part de la population : 40,7 %.

Une population représentative de celle du Département

On constate la même répartition par tranche d'âge, avec toutefois deux différences notables : une **présence supérieure des 30 à 44 ans** sur Chorges, ainsi **qu'un pourcentage inférieur de personnes de 75 ans et plus** à Chorges comparé à l'échelle départementale.

Même si l'attractivité de la commune reste forte, le **taux de natalité est en baisse** depuis plusieurs années : 8,7 % sur la période 2013-2019 (12,9 sur la période 2008-2013).



	Nombre		%	
	Chorges	Hautes-Alpes	Chorges	Hautes-Alpes
0 à 14 ans	497	22 661	16,2	16,0
15 à 29 ans	420	19 339	13,7	13,7
30 à 44 ans	556	24 380	18,2	17,3
45 à 59 ans	689	30 002	22,5	21,2
60 à 74 ans	627	28 527	20,5	20,2
75 ans ou plus	273	16 311	8,9	11,6
Total	3 061	141 220	100,0	100,0

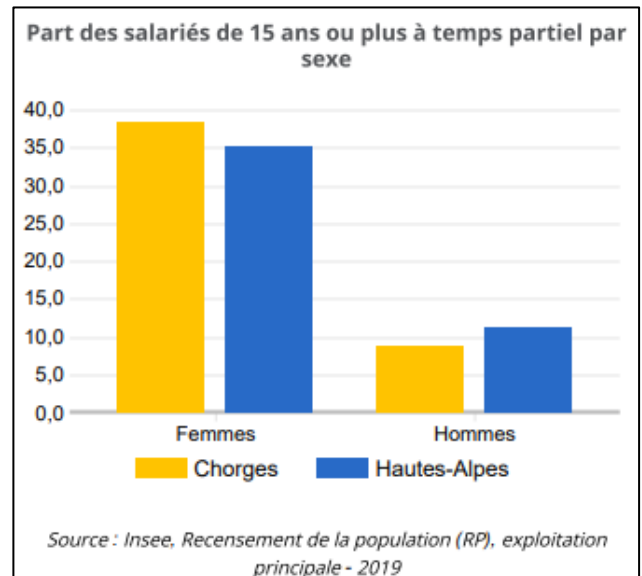
Le taux de natalité reste encore supérieur au taux de mortalité, 7,1 % sur la période 2013-2019.

On constate néanmoins le vieillissement de la population à l'image de celle du Département, qui reste un point de vigilance.

1.4.2 Situation socio-économique à l'image du Département :

La population active de Chorges est de 1 885 personnes, soit 76,3% d'actifs (parmi les 15-64 ans)

- 65,4 % des actifs travaillent en-dehors de la commune.
- Ils utilisent à 84,4 % une voiture pour se rendre sur leur lieu de travail.
- 24,1 % des actifs sont des salariés, dont 22,5 % à temps partiel.
- 49 % de ces temps partiels sont tenus par des femmes.



La population active par catégorie socio-professionnelle :

Même si la commune de Chorges est la **seconde commune agricole après Gap**, si l'on observe l'évolution de la population active par catégorie socio-professionnelle depuis 2008, on constate l'effondrement du nombre d'agriculteurs, une explosion du nombre d'artisans/commerçants/chefs d'entreprises (+ 135%), une forte hausse des employés : **l'évolution de la commune rurale vers un statut plus urbain se confirme.**

	Nombre		%	
	Chorges	Hautes-Alpes	Chorges	Hautes-Alpes
Agriculteurs exploitants	20	1 807	2,3	3,1
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	157	6 036	17,9	10,4
Cadres et professions intellectuelles supérieures	67	5 871	7,6	10,1
Professions intermédiaires	199	15 907	22,7	27,4
Employés	244	18 322	27,8	31,5
Ouvriers	190	10 201	21,7	17,5
Total	877	58 143	100,0	100,0

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire, lieu de travail - 2019

	Taux de chômage par âge	
	Chorges	Hautes-Alpes
Ensemble	10,9	10,3
15 à 24 ans	24,7	20,9
25 à 54 ans	9,6	9,5
55 à 64 ans	10,0	8,2

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2019

- 8,3 % de la population active sont **retraités ou préretraités** (8,5 % à l'échelle du Département)
- Le **taux de chômage** (au sens du recensement des 15-64 ans) est de **10,9%** (10,3 % à l'échelle du Département et 8.1% à l'échelle nationale en 2019).
- Parmi ces chômeurs, **55,8 % sont des femmes** (51,2 % pour le Département) et 24,7 % font partie des 15-24 ans.

Emploi et lieu de travail :

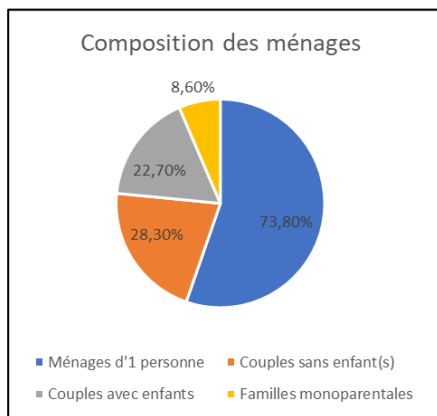
Près de 66 % des actifs résidant à Chorges, travaillent sur le territoire de la commune, avec également, **un taux d'activité supérieur à la moyenne départementale.**

Emploi et activité		
Indicateurs	Chorges	Hautes-Alpes
Nombre d'emplois dans la zone	854	58 047
Actifs en emploi résidant dans la zone	1 298	58 217
Indicateur de concentration d'emploi	65,8	99,7
Taux d'activité des 15 ans ou plus (%)	56,8	54,7

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale, lieu de travail - 2019

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

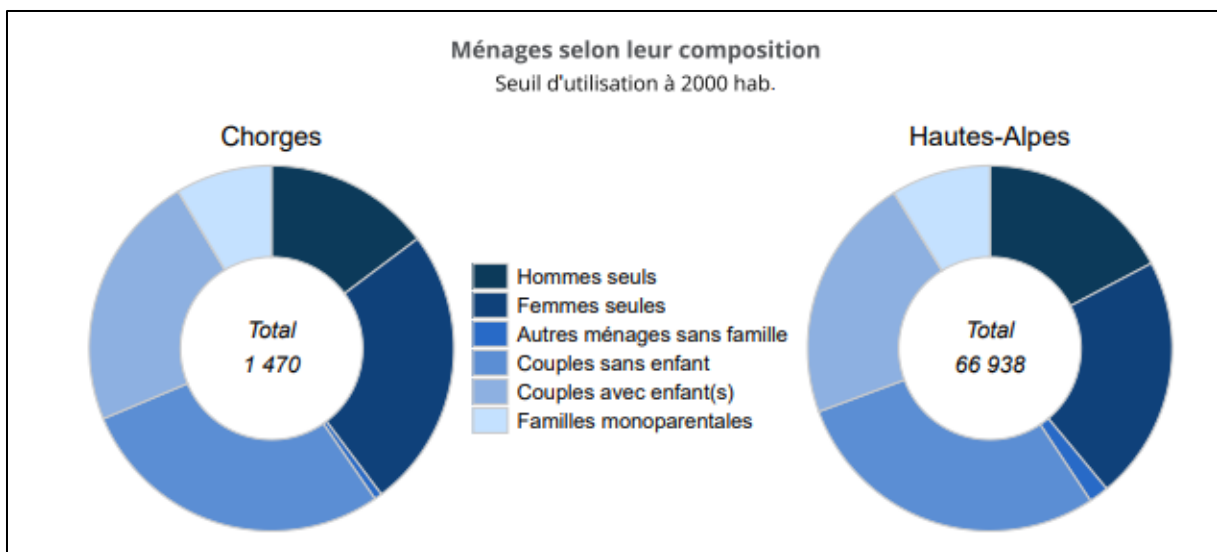
Composition des ménages :



Une majorité de **personnes seules** sur la commune : ce chiffre est à prendre en considération en termes d'isolement pour une partie de la population ; de problématiques concernant les enfants ; de mobilité.

Parmi les familles monoparentales, une **majorité de femmes seules avec enfant(s)** : 63,2 % pour 25 % d'hommes seuls avec enfant(s).

53,5 % des familles sont **sans enfant**.



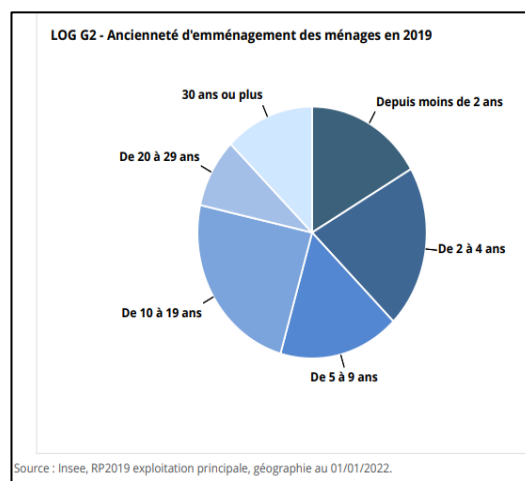
Revenus et taux de pauvreté :

- **1 427 ménages fiscaux sur la commune**, 3 092 personnes au sein de ces ménages : dont 58 % sont imposés.
- La majorité des revenus proviennent de **l'activité professionnelle**. Le revenu médian annuel est de 22 010 €, c'est-à-dire conforme à la moyenne nationale (22 040 € annuels) et supérieur à la moyenne départementale : 21 020 €.
- Le **taux de pauvreté** est de 12 % sur la commune, (13,9 % pour le Département ; 14,6 % à l'échelle nationale). Les locataires sont majoritairement affectés.

Habiter à Charges :

- On compte **63,7 % de résidences principales** et **30,10 % de résidences secondaires et logements occasionnels**. Près de 60 % de l'ensemble des logements sont des maisons.

- Ce graphique témoigne de la **dynamique encore perceptible en termes d'installations sur la commune**, conforme à la volonté de l'équipe municipale de favoriser l'installation de nouvelles familles ou personnes et le développement démographique conformément aux objectifs du PLU.



- La commune dispose de **162 logements sociaux** (soit 7,16 % des logements) répartis dans 5 zones de la commune : les demandes sont gérées par le Centre Communal d'Action Sociale. Près de 29 % des résidents occupent un logement social.

Le nombre de logements sociaux sur la commune confirme le statut d'urbanisation de Charges

Nombre de personnes des résidences principales selon le statut d'occupation

Indicateurs	Charges		Hautes-Alpes	
	Valeur	Évol. 2008-2019	Valeur	Évol. 2008-2019
Propriétaires	1 870	12,0 %	85 462	6,2 %
Locataires	1 032	37,4 %	46 657	6,5 %
- dont locataires d'un HLM loué vide	263	28,9 %	15 056	4,2 %
Logés gratuitement	84	35,5 %	4 994	- 14,5 %
Ensemble	2 986	20,3 %	137 112	5,4 %

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2019

Scolarisation et qualification :

544 caturiges scolarisés en 2019, soit 18,1 % de la population (18,2 % sur la CC Serre-Ponçon ; 19,8 % sur le département ; 23,7 % à l'échelon national)

- ✓ 5,6 % ont obtenu le **brevet**
- ✓ 27,8 % un **CAP/BEP**
- ✓ 16,7 % le **BAC**
- ✓ 29,9 % diplômés de **l'enseignement supérieur**

→ A noter toutefois que 20 % de la population active sort de formation sans aucun diplôme.

Il existe 2 établissements scolaires sur la commune de Chorges : 1 école maternelle, 1 élémentaire, dont les effectifs sont stables depuis plusieurs années. Une 9^e classe a été ouverte à la rentrée 2022 à l'école élémentaire.

	Effectifs école maternelle	Effectifs école élémentaire
2022/2023	90	195
2021/2022	102	195
2020/2021	102	198

Les collégiens se rendent majoritairement à la Bâtie-Neuve et **les lycéens** à Embrun ou Gap.

Le ramassage scolaire est assuré par la Région, pour les enfants de plus de 3 ans, qui résident à plus de 3 km de leur lieu de scolarisation.

Une population communale qui est assez représentative de celle du Département :

Une situation démographique positive rattrapée par le vieillissement de la population

La population est plutôt qualifiée, dotée d'un bon niveau de vie, avec néanmoins quelques points de fragilité : personnes seules, taux de chômage et de pauvreté...

1.4.3 Les acteurs socio-éducatifs

La commune est très attachée à fournir aux caturiges et aux visiteurs des équipements et activités répondant à leurs besoins. Suite au fort accroissement démographique de ces dix dernières années, la municipalité a engagé un effort d'investissement en matière d'équipements publics, notamment sportifs et culturels.

Le Tissu associatif :

La Ville de Chorges appuie et développe une politique culturelle depuis son équipement culturel phare, la médiathèque. Cependant, ce n'est pas le seul acteur culturel de ce territoire :

Treize associations culturelles sont présentes sur le territoire caturige (protection et valorisation du patrimoine, activités culturelles, évènementiel, loisirs, écriture, modélisme, jumelage, chant ...). Ces associations œuvrent à organiser différents évènements et manifestations culturelles tout au long de l'année. Parmi ces associations, citons : Tintamarre ; L'Ambiance Caturige (Comité des fêtes) ; l'Association de sauvegarde et protection du patrimoine caturige.

18 associations sportives : proposent un large panel d'activités sportives (football, boules, randonnées, chasse, Qi gong, Yoga, pêche, danse, moto, tennis de table, vélo, vtt, compétition automobile, gymnastique, remise en forme, athlétisme).

Principaux équipements/aménagements/sites naturels

Bureau des guides	1
Circuits de randonnées	11
Baignades aménagées	10
Plages	2
Equipements sportifs	20

Les acteurs en matière d'éducation, de formation, de prévention et d'accompagnement des populations en situation de fragilité

La commune dispose de plusieurs services municipaux ou émanant d'autres tutelles afin de remplir ses obligations sociales et éducatives :

Centre Communal d'Action Sociale	Services pour les familles, personnes âgées, en situation de handicap, portage de repas à domicile, logement social...
Crèche municipale	Capacité : 24 enfants
Relais petite enfance	Service intercommunal : permanence le jeudi à Chorges
Accueil Collectif de Mineurs	Pour les enfants de 3 à 11 ans : accueil périscolaire + mercredis et périodes de vacances scolaires
Restauration	100 % municipale : pour les scolaires, personnes âgées...
Transport à la demande	En partenariat avec la CC de la Vallée de l'Avance : pour les personnes âgées
France Services	Antenne Intercommunale, située au rez-de-chaussée de la médiathèque : aide à la constitution de dossiers administratifs (prestations sociales, emploi, insertion, retraite, accès aux droits...)

1.5 Pôle économique et axe de transports

1.5.1 Un pôle commercial et de services

Une centaine de commerces et entreprises ouverts toute l'année et des services médicaux

La municipalité a souhaité dynamiser les activités économiques en vue de la création d'emplois et de richesses communales supplémentaires.

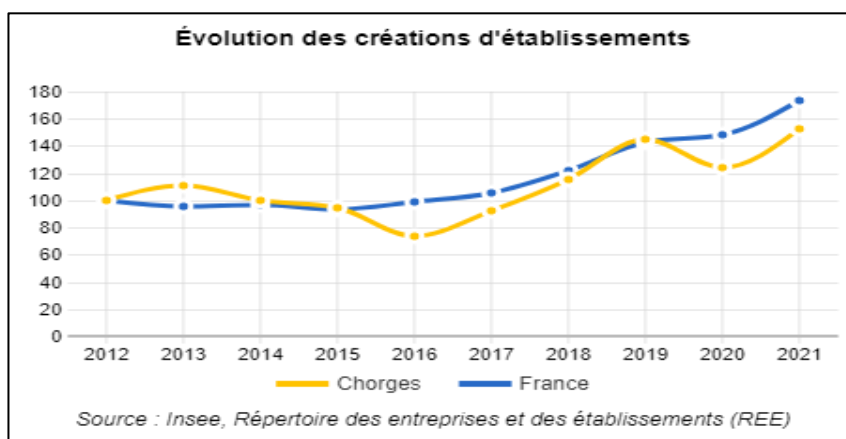
Alimentation /restauration <ul style="list-style-type: none">- 1 supermarché- 4 boulangeries- pâtisseries- 2 épiceries et vente de produits locaux- 1 boucherie-charcuterie- 1 traiteur- 17 cafés-restaurants (restauration traditionnelle et restauration rapide),- 4 pizzerias- 1 cuisine centrale	Services <ul style="list-style-type: none">- Pharmacie- ADMR-service à la personne Habillement- 1 étude notariale- Taxis et location de véhicules- Laverie automatique- Couture et ameublement- 2 laveries auto- 3 banques (Crédit Agricole, Caisse d'Épargne, Banque Postale) dont 2 équipées d'un DAB.- 1 bureau de poste- 2 stations services- 4 garages automobiles- 2 cabinets vétérinaires- 1 cabinet d'assurance- Étude scolaire et aide aux devoirs- 2 réparateurs informatique et téléphonie- 1 entreprise de secrétariat- 1 entreprise d'entretien et création d'espaces verts
Autre commerce <ul style="list-style-type: none">- Couture- Jouets/cadeaux- 4 salons de coiffures- 1 institut de beauté- 1 bureau de tabac/presse- 1 magasin de sports et loisirs- 33 entreprises du BTP, travail du bois et électricité- 1 prothésiste dentaire et une entreprise de vente de matériel médical- 3 entreprises de création de sites internet/mobile- 3 agences immobilières	Divers <ul style="list-style-type: none">- 1 Police municipale- 1 Gendarmerie- 1 Centre de secours

A cette offre commerçante s'ajoutent les marchés hebdomadaires :

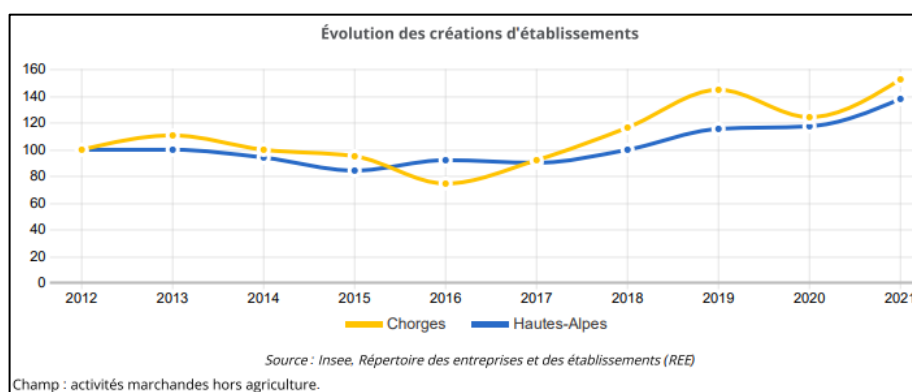
- Un **marché dominical** (productions alimentaires et artisanales) proposé toute l'année aux habitants et visiteurs. Ce marché est l'un des plus importants des Hautes-Alpes.
- Un **marché nocturne** a lieu tous les mercredis soirs en période estivale. Il propose notamment la vente de productions artisanales et des animations (concerts...).

1.5.2 Une dynamique de création d'entreprises et d'établissements :

Comparatif national



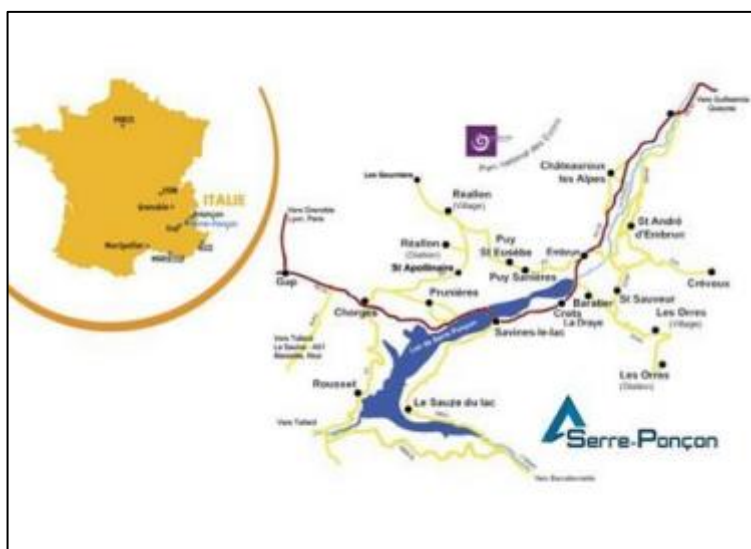
Comparatif départemental



1.5.3 L'accès et la desserte de la commune par les transports :

L'accès à la commune de Chorges est facilité par son **implantation le long de la RN 94**, axe majeur reliant la vallée du Rhône et la côte méditerranéenne à l'Italie du Nord.

La commune de Chorges est également accessible depuis la moyenne vallée de la Durance, par les **routes départementales D3**, reliant l'ouest de Chorges à la Vallée de l'Avance (et à l'A51) et la D 942 qui relie le sud de la commune à la commune d'Espinasses via le col Lebrault (1 107m).



La commune est également desservie par **le train et le car** avec les 3 lignes quotidiennes : Valence-Briançon, Marseille Briançon et Grenoble - Briançon.

1.5.4 La mobilité durable : un enjeu majeur



- Il n'existe **pas de service de transport collectif**, reliant le centre-ville aux principaux lieux touristiques. Néanmoins, ces derniers sont accessibles à pied et à vélo par le biais des nombreux sentiers et voies vertes qui sillonnent le territoire communal.
- **L'expérimentation de la mise en place d'une navette gratuite durant l'été 2022**, desservant la Baie de Chanteloube, a été plutôt concluante et sera reconduite, voire développée, dans le cadre du plan mobilité de la CC Serre-Ponçon.
- Afin de limiter l'autosolisme lié aux mobilités pendulaires (Gap et Embrun sont les principaux bassins d'emplois), une **aire de covoiturage** d'une capacité de 60 places a été créée.

La commune de Chorges a amorcé dans le cadre de l'Agenda 21 et de sa politique touristique, une réflexion globale sur la mobilité. Cette volonté se concrétise dans le centre-ville par :

- La mise en place de **cheminements et aménagements piétons**, sur différents points stratégiques très fréquentés.
- Le projet MOBY en 2022 : ce programme d'**écomobilité scolaire** adopté par la **commune de Chorges** a pour objectifs de **réduire l'usage de la voiture autour des établissements scolaires**. Il se déroulera pour les deux prochaines années scolaires.
- Une **voie partagée piétons/VTT** créée en 2018 par la commune en partenariat avec la Communauté de Communes de Serre-Ponçon : reliant les plages de Saint-Michel et de Chanteloube.
- **Parkings aménagés (voitures/cycles)** dans le centre-bourg et aux abords des principaux sites touristiques.
- **Service de déneigement** à la charge des services techniques de la commune de Chorges.

Synthèse des atouts et défis à relever

Les atouts

- Situation géographique stratégique.
- Essor démographique et économique.
- Positionnement : deuxième ville de la CC Serre-Ponçon ; station touristique en sur classement démographique

Les défis à relever

→ Transition « tenable » et durable d'une commune rurale vers une commune urbaine

→ Maintien et développement des services (organisation et structuration interne)

→ Mobilité

2 Diagnostic de la médiathèque

2.1 Création d'un équipement structurant

2.1.1 Les axes du projet :

La commune de Chorges a lancé, en 2015, son **projet de création d'une médiathèque municipale** correspondant aux besoins de son territoire, en plein essor démographique. Soutenue par les partenaires institutionnels et particulièrement accompagnée par la Bibliothèque Départementale et la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la ville affiche une ambition culturelle peu commune à l'époque dans le Département pour un équipement de lecture publique dont les objectifs sont :

- **Rendre la culture accessible à tous** : diversité de ses collections, animations, expositions, ateliers et services... La médiathèque est un lieu de ressources pour l'information, les loisirs, la culture, et la formation des habitants.
- **Être un vrai de lieu de vie artistique et culturel** : animations, ateliers d'écriture, conférences, débats, projections, expositions, stages (musique, arts plastiques...), spectacles vivants..., et ce, pour tous les âges.
- **Favoriser la mixité sociale et renforcer les liens intergénérationnels** : la proximité géographique du centre de loisirs, des écoles et de la cantine scolaire est un atout pour organiser régulièrement des rencontres intergénérationnelles favorisant les échanges, les discussions et la convivialité.
- **Participer à l'aménagement du territoire** : à la fois dans le cœur de la ville et également sur une échelle territoriale plus large, au sein de la Communauté de communes de Serre-Ponçon
- **Être l'un des leviers de l'attractivité du territoire** pour la population résidente comme pour les touristes.

La commune embauche dès 2017 une salariée professionnelle pour la direction du futur équipement. Un poste de catégorie B est ouvert à plein temps pour suivre le projet dans toutes ses dimensions. Cela a permis de lancer très rapidement une dynamique auprès des publics et des partenaires.

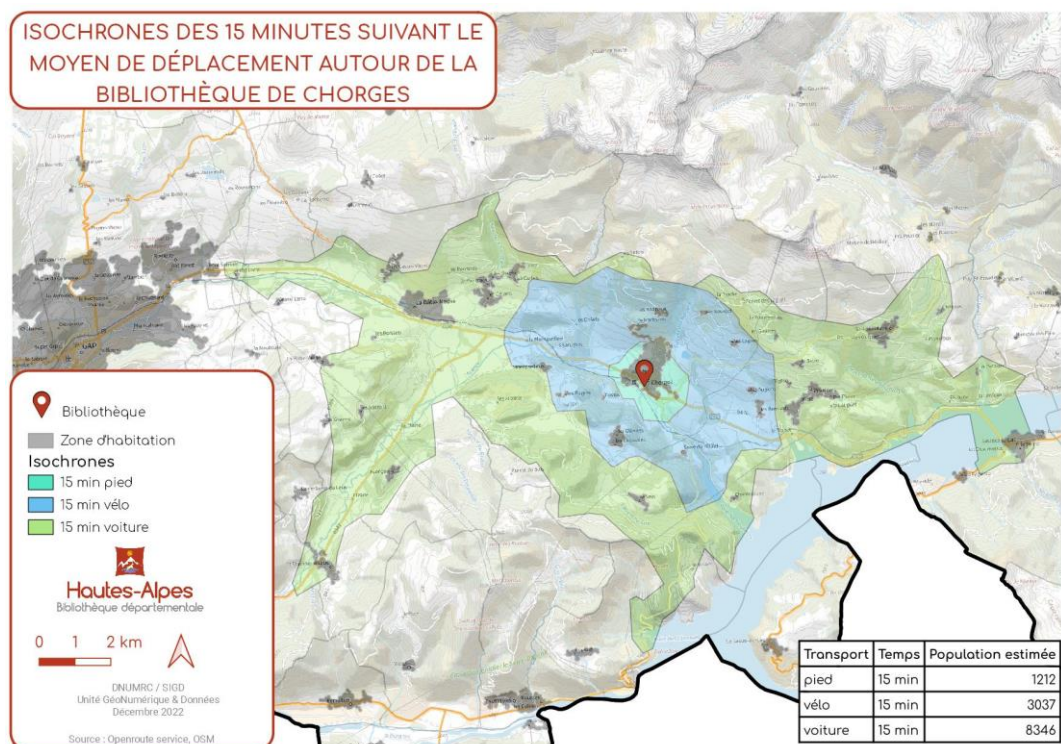
La médiathèque ouvre ses portes en janvier 2019 avec du personnel salarié, professionnel (2, 5 ETP avec l'embauche de deux agents en novembre 2018) ; une programmation culturelle ; des collections multisupports attractives et régulièrement renouvelées.

La **crise sanitaire de mars 2020** percute l'élan constaté dès l'ouverture de la médiathèque. Des changements dans l'équipe à partir de fin 2020 jusqu'à fin 2021 ont également déstabilisé le fonctionnement.

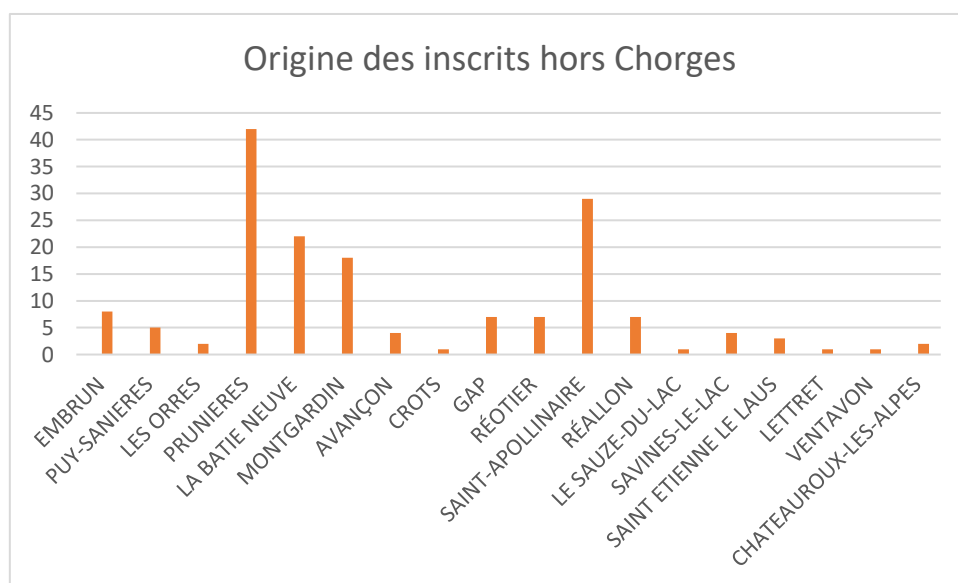
2.1.1 Une zone d'attractivité élargie

La carte isochrone ci-dessous confirme son statut **d'équipement structurant** à une échelle qui dépasse les limites géographiques de la commune dès lors que l'on se déplace en voiture surtout. Elle pointe également les **enjeux de mobilité** sur cette commune à la géographie étendue.

La médiathèque touche un bassin de vie incluant Saint Apollinaire et Prunières soit à minima 3 492 habitants et 3 830 habitants en population DGF



Cela est confirmé par l'origine des inscrits extérieurs à Chorges.



2.1.3 Un budget volontariste

Au-delà de l'investissement pour la création de la structure (bâtiment ; mobilier, informatique ; collections...), un budget de fonctionnement est alloué bien en amont de l'ouverture de l'équipement pour le personnel ; le développement d'une politique culturelle ; l'équipement des collections...

En 2023, le budget prévisionnel reste stable : en dehors des charges de personnel, fluides, le budget de fonctionnement s'élève à 48 250 €, dont :

- 15 000 € pour les acquisitions (tous supports confondus, presse et documentation générale)
- 21 500 € pour l'action culturelle (toutes charges confondues : contrats, hébergements, repas, droits...)
- 1 400 € pour la communication

A noter : depuis 2023, le souhait de la commune est de travailler chaque budget de service selon des règles analytiques. A terme, cela permettra de connaître finement les besoins et coûts de fonctionnement.

Un choix politique de proposer une offre culturelle solide et attractive

La garantie d'un renouvellement régulier des collections et d'une programmation culturelle
éclectique

2.2 Au cœur de la ville

Située dans l'**ancienne école communale réhabilitée**, la médiathèque est proche des écoles (maternelle et primaire) ; du centre de loisirs ; de la vie commerçante et d'autres services publics. Elle est facilement accessible à pied depuis le centre-ville. Deux parkings de stationnement gratuit sont proches. Des porte-vélos à côté de l'entrée facilitent l'accès des usagers utilisant ce mode de transport. Pour les hameaux et villages ou villes plus éloignés, l'accès est plus compliqué.

La volonté affichée est d'inscrire le service culturel au cœur de la cité. Le choix de son installation a été l'occasion de réhabiliter un patrimoine bâti et d'imaginer une **proximité en termes de services publics** : agence postale, Maison France Services, accueil périscolaire.

2.2.1 Une complémentarité des services recherchée :

L'**accueil France Services** est situé en rez-de-chaussée du même bâtiment : La médiathèque déploie des actions autour du numérique en dehors des champs d'intervention exercés par France Services. A ce jour encore, peu ou pas de relation de coopération pour toucher des publics vulnérables et les inciter à fréquenter l'établissement de lecture publique.



Le **centre de loisirs** est situé également au rez-de chaussée du bâtiment : le partenariat est établi à la fois sur les temps périscolaires, les périodes de vacances. Le projet pédagogique écrit et développé au sein du Pôle Famille solidarités incite et favorise une coopération accrue et construite sur le plan culturel avec la médiathèque.



2.2.2 Un accueil scolaire de proximité :

Les **deux écoles primaire et maternelle** n'ont pas de transport à envisager pour fréquenter la médiathèque. A noter aussi qu'au moment de l'ouverture de la médiathèque, en accord avec l'équipe pédagogique, les bibliothèques des écoles n'ont plus été soutenues financièrement par la Ville : les ressources documentaires se trouvent désormais à la médiathèque : pour les acquisitions en jeunesse, une attention particulière est donc portée aux besoins des enseignants selon leurs projets. Les crédits d'achats sont conçus en conséquence, la **politique documentaire** doit tenir compte de ce choix politique. Il reste à consolider un **mode de coopération** autour des médiations possibles proposées par l'équipe de la médiathèque, sur le principe de la complémentarité des compétences et des missions.

2.2.3 Une volonté de coopérer avec les acteurs locaux

Des passerelles ont été initiées avec les **acteurs économiques** lors de manifestations culturelles. Les projets restent à construire avec les commerçants du centre bourg.

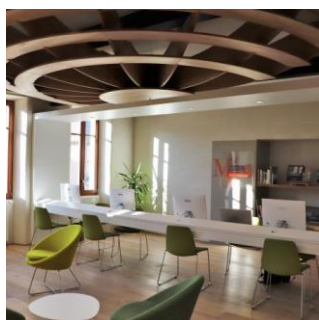
Situation géographique centrale et accessible de l'équipement

2.3 Le bâtiment, une rénovation ambitieuse

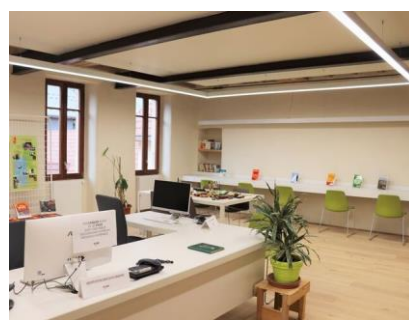
2.3.1 Un projet ambitieux



La médiathèque, vue extérieure



Le cocon, vue de l'espace multimédia



La banque de prêt

Le projet architectural retenu, du **cabinet Donjerkovic à Marseille**, a proposé une réalisation chaleureuse de **430 m²** avec une définition des espaces permettant de concevoir un lieu vivant et convivial : une médiathèque accueillante, un lieu culturel, des espaces de travail et de découvertes.

Les normes en termes de surface sont de 0,07m²/habitant, soit à l'époque de la conception 220 m² minimum : **la réalisation finale est proche du double de la surface préconisée.**

Le **geste architectural** donne une signature forte à la médiathèque avec par exemple le choix d'une alliance bois/métal et la réalisation du « Cocon » dans l'espace jeunesse en mezzanine.

La commune souhaitait inscrire son projet dans le cadre de la certification de la démarche Bâtiment Durables Méditerranéens, gage de qualité environnementale et d'une maîtrise énergétique du bâtiment. Le projet final obtient le **1^{er} Prix du Grand Prix départemental de la construction, de l'aménagement et de l'architecture durables de 2019, catégorie « bâtiments publics ».**

Le choix du mobilier : fourni par **IDM**, la gamme choisie est de style contemporain, plutôt assez modulable. Il y a aussi du mobilier « fabriqué mains » qu'il faudra prévoir de remplacer en respectant le style initial.

2.3.2 Des espaces structurés

La médiathèque se déploie sur 3 niveaux, accessibles par un escalier central et un ascenseur aux normes :

En rez-de chaussée : le sas d'entrée partagé avec France Services et des sanitaires publics

Au 1^{er} étage : les espaces d'accueil des publics, de consultation des collections pour les adultes et les adolescents, de travail pour les usagers, un espace multimédia adossé au Kiosque citoyen avec la presse et les magazines ; un vestiaire pour les usagers dès l'arrivée par l'escalier ; une salle d'animation et sa terrasse ; le bureau et la réserve.

Au 2^e étage : l'espace jeunesse avec son « Cocon à histoires »

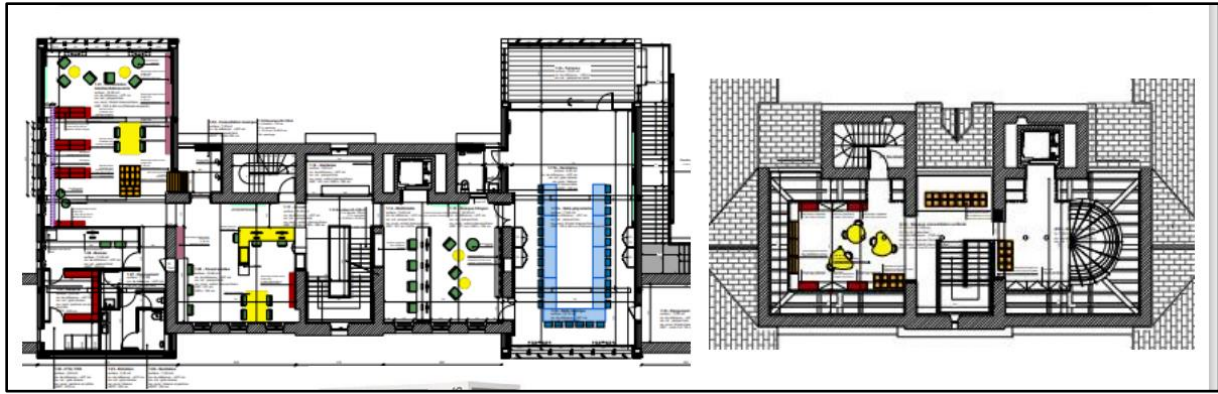


Schéma d'implantation des deux étages

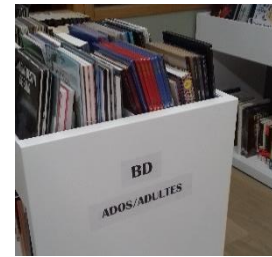
Les points forts :

- ✓ **Luminosité**
- ✓ **Ambiance chaleureuse et familiale** : le vestiaire permet de se dévêtir et se déchausser : on peut se sentir un peu « comme à la maison » à la médiathèque.
- ✓ De la place pour la **circulation** entre les différents espaces.
- ✓ Le **Cocon à histoires** est un lieu privilégié pour les usagers et l'équipe pour des temps de médiations.
- ✓ La **salle d'animation polyvalente** pour différents types d'actions (expositions, concerts, spectacles, ateliers...). Elle est également destinée aux mariages et aux réunions du Conseil Municipal (en raison de la non accessibilité de la salle des mariages de la Mairie)
- ✓ **L'esthétique du mobilier.**

Les points de vigilance :

- ✓ **Les services de travail interne sous-évalués** : 1 seul bureau/salle d'équipement/salle de repas et pause à la fois, de 13 m², pour l'ensemble de l'équipe.
- ✓ Un **espace réserve sous-évalué** : seulement 9,60 m² : dans le contexte du fonctionnement en réseau c'est encore plus insuffisant.
- ✓ Manque d'une **boîte retours** de documents
- ✓ **Pas de bureau pour les agents** qui travaillent sur un plan de travail
- ✓ Problèmes de place et d'ergonomie qui entraînent actuellement une réflexion sur le télétravail
- ✓ La **gestion de la température** : malgré la certification obtenue, Bâtiment Durables Méditerranéens, la température est trop souvent trop élevée en été et relativement difficile à maintenir en hiver
- ✓ **Implantation de certains mobiliers** (parfois fixes) : exemples : grande tablette de présentation ou de travail face au mur dans l'espace accueil et étagères pour les documentaires, juste derrière la banque de prêt.

2.3.3 Une signalétique à finaliser



Une **signalétique extérieure et intérieure** a été confiée à l'architecte selon un cahier des charges établi par la commune : une charte graphique est établie.

La signalétique existante concerne une information de type « général » aux usagers : nomination du bâtiment, horaires d'ouverture en extérieur ; orientation vers les différents espaces en intérieur ; signalétique sur les portes (sanitaires etc).

Aucune signalétique concernant l'orientation des usagers au travers des collections n'a été prévue : du « bricolage maison » a été posé (dans le respect de la charte graphique mais non fixée durablement).

Un bâtiment ambitieux et remarquable, primé par le 1er prix construction durable CAUE 2019.

Grâce à ses espaces confortables et conviviaux, la médiathèque est un véritable lieu de vie.

Des points de vigilance restent à traiter.

2.4 L'équipe

La bibliothèque fut créée par des bénévoles, dès 1995. Dès le lancement du projet de création d'une médiathèque, en 2015, l'embauche de salariés professionnels a été actée.

2.4.1 Une volonté de professionnalisation :

- Octobre 2017 : création d'un **poste à temps plein de catégorie B** et pour la direction de l'équipement : constitution du fonds et informatisation des collections, animations scolaires, programmation culturelle, structuration équipe bénévoles, extension des horaires d'ouverture, partenariats avec les associations...
- Novembre 2018 et janvier 2019 : création d'un **poste de médiation numérique** et d'un **poste pour le secteur jeunesse** (2 ETP en catégorie C)
- Mars 2020 : modification quotité emploi du poste en secteur jeunesse (0,5 ETP) ; recrutement d'un deuxième agent (0,5 ETP)
- **14 bénévoles** à l'ouverture de la médiathèque, dont la participation aux missions est alors estimée à 4 ETP : aucun des bénévoles ne suit la formation initiale prévue par la Bibliothèque Départementale.
- Décembre 2020 : départ de la directrice : procédure de recrutement pour son remplacement. Un renfort temporaire (+0,5 ETP) est validé afin de pallier l'absence provisoire : la municipalité ne demande pas à l'équipe en place de prendre le relais sur la direction de l'équipement. Cependant, la situation ne sera pas simple et les difficultés amplifiées par le contexte de crise sanitaire.
- Avril 2021 : recrutement d'une responsable du Pôle culture (la structuration engagée au sein de la collectivité met en place différents pôles de services) : création d'un **poste de catégorie A**. Prise de fonction le 8 juin 2021.

→ La commune de Charges a reçu le soutien financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles dans le cadre de l'emploi pour extension des horaires d'ouverture : 173 600 € au total. La subvention a couru de 2018 à 2023.

2.4.2 Des turbulences :

→ **L'année 2020 : la crise Covid** percute de plein fouet la dynamique d'ouverture de l'équipement. La durée de cette crise sanitaire a modifié profondément les habitudes des français quant à leurs usages pour leurs loisirs et activités culturelles. La mise en place des règles liées au Pass sanitaire a éloigné des publics et perturbé le fonctionnement au quotidien pour l'équipe en rendant la relation plus délicate avec les publics. Cependant, les bibliothécaires ont su adapter leur fonctionnement : service de biblio-drive ; actions culturelles déclinées en formats numériques : conférences ; rencontres. Les animations scolaires se sont déployées dans les écoles dès que cela a été possible.

→ **L'année 2021 a connu de fortes perturbations au niveau du personnel** : 2 mutations interne et externes et l'arrêt maladie de la nouvelle responsable, suite à un accident début juillet. La Ville a procédé à des recrutements temporaires pour les différents remplacements.

→ **Les fiches de poste concernant les emplois laissés suite aux mutations ont été remaniées**, les temps de travail répartis autrement : les recrutements statutaires pour les postes vacants sont faits à l'automne 2021. Après ajustement des temps partiels, l'équipe se stabilise selon le tableau ci-dessous.

2.4.3 Une équipe stabilisée aujourd'hui :

Personnel de la médiathèque au 1er janvier 2023			
Nom / Fonction	Grade	ETP	Nombre
Directrice, responsable du Pôle Culture, chargée des secteurs adultes et musique (acquisitions, catalogage, conseils aux usagers), de la programmation culturelle et de sa communication, de la régie de recettes, de l'accueil des publics	Attachée de Conservation	1	1
Bibliothécaire jeunesse, chargée du secteur préadolescents et adolescents, accueil du public, acquisitions, catalogage, médiations et action culturelle, coordination outils de communication, coordination des accueils groupes et scolaires	Adjoint du patrimoine	0,83	1
Bibliothécaire jeunesse, chargée du secteur enfants et du pôle parentalité, accueil du public, acquisitions, catalogage, médiations et action culturelle,	Adjoint du patrimoine	0,62	1
Bibliothécaire, chargé des secteurs ludothèque et numérique, acquisitions, catalogage, accompagnement des usagers et médiations multimédia et éducation à l'image, pour les groupes et le tout-public, actions culturelles dont celles liées à la ludothèque, aide occasionnelle à la régie spectacle, accueil du public	Adjoint du patrimoine	0,55	1
		3	4

→ **La formation continue est encouragée par la collectivité** : que ce soit via le CNFPT, la Bibliothèque Départementale ou d'autres structures. Pour les formations payantes, les demandes sont étudiées en lien avec la préparation budgétaire annuelle.

→ **Les membres de l'équipe sont chacun dotés de solides formations de base en** : lecture publique et programmation culturelle ; librairie ; animation et éducation populaire ; arts graphiques... : des compétences mises à profit selon les postes et responsabilités.

→ Une personne, rattachée au **service entretien** de la ville, assure l'entretien du bâtiment (1 ETP) et une personne, rattachée au **service des Affaires générales**, assure le suivi budgétaire du service, en lien avec la directrice de la médiathèque (0,14 ETP) : ces deux postes sont proratisés sur le budget du personnel médiathèque.

→ Une personne, actuellement en reclassement professionnel, est affectée 2,5 h/semaine à la médiathèque. Elle assure le travail d'équipement des documents. Ce reclassement devrait durer un an et demi avant son départ à la retraite.

2.4.3 Le bénévolat

Le **nombre de bénévoles s'est effrité** au fur et à mesure du développement du projet et du fonctionnement professionnel du service. Les deux années de crise sanitaire, les changements dans l'équipe ont conduit aussi à reconsidérer pour certains et certaines leur engagement. Un cahier des charges détaillant les rôles et missions du bénévole à Charges est rédigé, ainsi qu'une convention signée des deux parties.

En 2023 : 8 bénévoles sont actifs (dont 2 nouvelles personnes) à la médiathèque sur des missions redéfinies et choisies en concertation avec l'équipe de professionnels.

- **Accueil du public** sur certains créneaux horaires (2 heures les mardi, mercredi et vendredi) : essentiellement mission d'enregistrement des retours et rangement des collections

- Participation aux **actions culturelles et animations** : Les P'tites z'oreilles ; Lire à la plage ; soirées spectacles...
- **Revue de presse et équipement des collections** : pour une bénévole (une formation BD05 est prévue pour elle en 2023)

→ Le **manque de formation initiale** représente tout de même un frein, surtout à l'usage du logiciel métier mais également pour une bonne compréhension du fonctionnement (classement, rangement...).

→ Les bénévoles sont **complémentaires de l'équipe professionnelle**, ils ne sont jamais seuls dans la structure.

2.4.4 L'organisation du travail

L'équipe travaille **du mardi au samedi**, avec une modification des emplois du temps sur la période estivale, en raison des modifications des horaires d'ouverture au public.

→ *2 personnes travaillent chaque samedi en journée entière, 2 en demi-journée (matin ou après-midi) en raison des ajustements nécessités par les temps partiels. Pour l'équipe, la contrainte du week-end décalé impacte la vie familiale.*

L'organisation du travail conjugue à la fois sur un **fonctionnement sectoriel** (jeunesse, ludothèque et numérique, adulte) et une **organisation plus transversale** destinée à favoriser les liens et le travail en équipe.

Les axes managériaux ont pour objectif de :

- ✓ Diversifier les compétences (recrutements et fiches de postes)
- ✓ Encourager la formation continue
- ✓ Décloisonner les tâches et missions
- ✓ Favoriser la communication au sein du service
- ✓ Responsabiliser chaque membre de l'équipe

Un planning hebdomadaire organise le temps de service au public de chaque bibliothécaire afin de garantir le temps de travail interne nécessaire : acquisitions, catalogage, équipement, préparation des actions de médiations, accueil des groupes et scolaires. En raison de l'activité, des temps partiels, et de la configuration de l'espace de travail, il est parfois difficile de maintenir un équilibre serein.

Des outils et tableaux de bord numériques partagés : agendas, plannings, fiches outils... permettent de pallier le phénomène de « croisement » du personnel, en raison des temps partiels, et de maintenir un niveau d'information et de communication partagées.

Une réunion d'équipe mensuelle et une rencontre trimestrielle avec les bénévoles sont organisées : un rythme moins soutenu que souhaitable mais tenable face à l'activité, les emplois du temps et disponibilités de chacun.

→ **La commune a produit un effort conséquent dans le domaine de l'emploi de professionnels, notamment en créant un poste de catégorie A pour la direction du Pôle culture. Cependant le nombre d'ETP reste inférieur à la moyenne nationale (4,5 pour les territoires de 2 500 à 4 000 habitants).** *source : Données d'activité 2018 synthèse nationale du Ministère de la Culture et de la Communication

Une équipe stabilisée, professionnelle et compétente mais qui reste inférieure à la moyenne pour un territoire équivalent

2.5 Les services et le fonctionnement :

2.5.1 Les horaires d'ouverture :

La médiathèque propose des horaires d'ouverture différenciés selon la période : scolaire/ estivale :

Ouverture au public : 21 heures	Ouverture publics spécifiques (classes et groupes) : 13 heures	Horaires ouverture au public vacances été : 23 heures
Mardi : 15h-18h30 Mercredi : 10h-12h / 14h-18h30 Vendredi : 15h-19h Samedi : 10h-17h	Mardi : 9h-12h /13h30-15h Jeudi : 9h-12h / 14h-16h Vendredi : 10h-12h / 13h30-15h	Mardi : 9h-12h30 Mercredi : 9h-12h30 / 15h-18h30 Jeudi : 9h-12h30 Vendredi : 15h-19h Samedi : 9h-14h

L'amplitude d'ouverture moyenne au niveau national, pour des communes de 2 000 à 4 999 habitants, est de 15h / semaine. **La médiathèque de Chorges est donc largement au-dessus.**

Si l'on prend en compte le sur classement géographique, notable surtout l'été : la moyenne nationale est de 23h/semaine pour les villes de 5 000 à 19 999 habitants : la médiathèque de Chorges est dans la norme.

A noter : Pour 1 heure d'ouverture au public, on compte environ 1 heure de travail interne : acquisitions, équipement, rangement des collections...

- ✓ Le changement des horaires d'ouverture au public induit un changement des horaires de travail pour l'équipe en fonction des deux périodes. Le personnel est de permanence chaque samedi.
- ✓ 13 h /semaine réservées à l'accueil des groupes et pour la réalisation des médiations : on compte environ 2 à 3 heures de travail de préparation pour 1 heure de médiation selon le type de proposition.
- ✓ Les horaires en matinée sont privilégiés en été : pour correspondre au rythme de vie des usagers et éviter les heures de chaleur intense.
- ✓ La médiathèque « externalise » le prêt certains mercredis durant l'été pour son animation « Lire à la plage » : un salon de lecture ludique sur les baies en bord du lac : de ce fait la médiathèque était fermée mais ouverte hors les murs. Dès l'été 2023, la médiathèque restera ouverte pendant Lire à la Plage.

Fermeture annuelle : la fermeture de deux semaines de vacances de fin d'année est remplacée par la fermeture pour le pont de l'Ascension + 1 semaine sur la période des fêtes (idéalement la semaine de Noël).

2.5.2 Tarifs et modalités d'inscription et de prêt :

L'entrée et la consultation sur place sont libres et gratuites.

L'emprunt est soumis à inscription de date à date, payante selon les situations :

Les tarifs

Adultes plein tarif	15 €
Jeunes de moins de 18 ans ; adultes demandeurs d'emplois, bénéficiaires des minimas sociaux, personnes non imposables ; groupes et collectivités	Gratuit

À noter : au moment de la mise en place de la carte unique au sein du réseau Serre-Ponçon à la Page, les communes n'ont pas trouvé d'accord sur la politique tarifaire. Certaines sont entièrement gratuites ; pour les autres les tarifs sont variables.

Règles de prêt :

A l'ouverture, les quotas de prêt ont été restreint par précaution et volonté d'équité d'accès pour les usagers.

En 2021, la constitution des fonds établie, les règles de prêt ont été élargies et inscrites dans le cadre de l'harmonisation des pratiques au sein du réseau de lecture Serre-Ponçon à la page.

Les modalités d'emprunt :

Usagers individuels : 10 livres (dont 2 nouveautés) + 2 revues (sauf numéro en cours) + 3 CD + 3 livres-audio + 2 DVD + 1 jeu + 1 kamishibai pour 21 jours (prolongés 1 fois de 21 jours, sauf nouveautés, jeux et documents réservés)

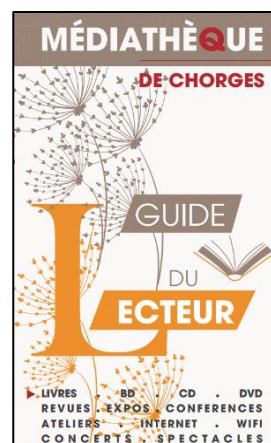
Groupes : 60 Documents pour 2 mois

Boîte retours : au moment de la création de l'équipement le choix de l'installation d'une boîte retours de documents n'a pas été validé par la responsable de la médiathèque. **Très demandé par les usagers, ce service est à prévoir.**

Notifications aux usagers :

Dans le cadre du fonctionnement en réseau, la gestion des courriers de rappels et réservations est uniformisée, automatisée autant que possible via le SIGB. Les courriels sont privilégiés.

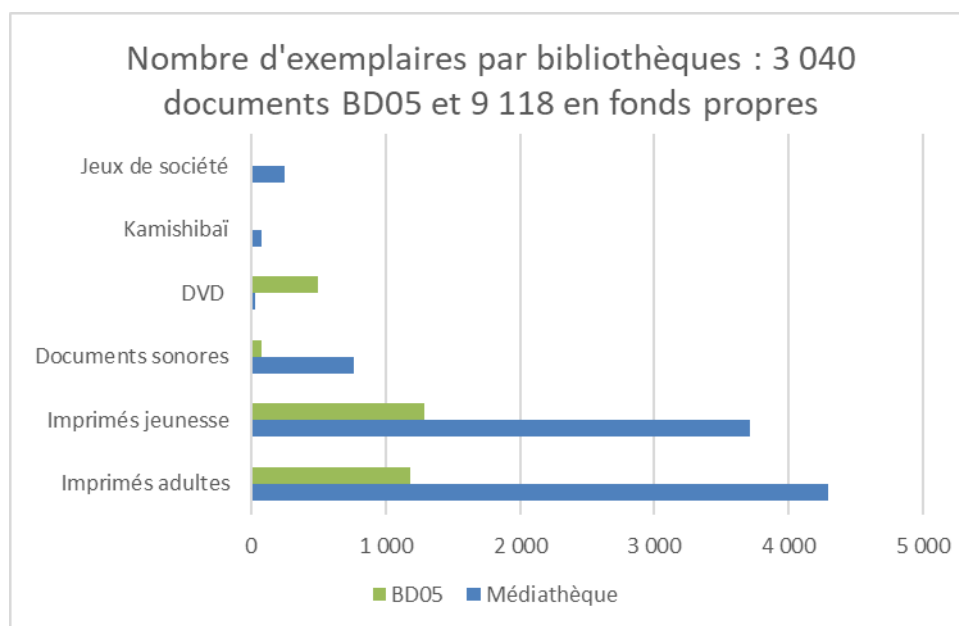
Un guide de l'utilisateur a été édité dès l'ouverture du service : une mise à jour est prévue en 2023.



2.5.3 Les collections et le numérique :

Le fonds documentaire de la médiathèque est constitué des **acquisitions de la Ville** et des **emprunts auprès de la Bibliothèque Départementale des Hautes-Alpes**. Les dons sont rares et peu privilégiés.

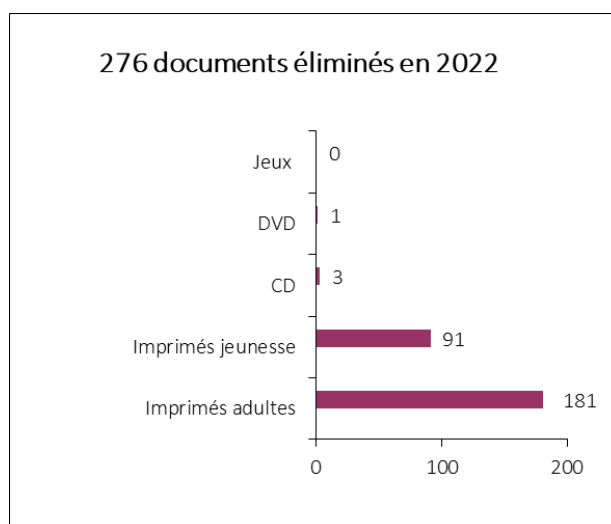
Les collections sont toutes en **accès direct** : la médiathèque ne disposant guère d'espaces de stockage, une infime partie se retrouve en magasin, soit temporairement pour les animations ; les réparations ou une mise en magasin pour manque d'espace sur les rayonnages.



Parmi les imprimés, on compte les magazines et journaux : 13 magazines en adulte et 8 en jeunesse

Régulation et renouvellement des collections

Pour la première fois depuis l'ouverture de la médiathèque, le **désherbage** a été effectué dans le courant de l'année 2022 : en amont une méthode et les règles de cette pratique avaient été présentées et validées par la Commission culture et le Conseil municipal.



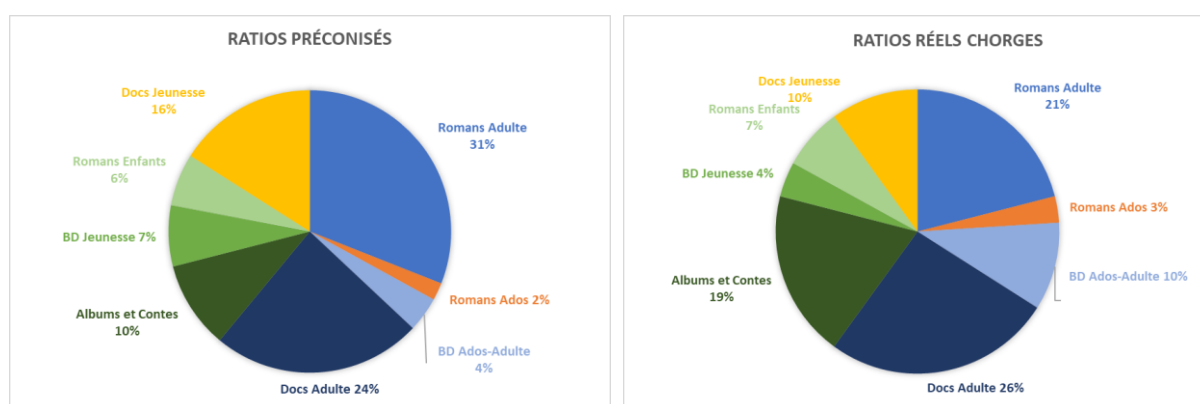
La pratique du désherbage se fera régulièrement. Il reste à faire valider par le Conseil municipal le principe d'une vente à bas coût des documents éliminés, sous la forme d'une brocante et celui des dons (écoles, associations...pour les invendus avant pilon).

La médiathèque dispose d'un budget lui permettant **un renouvellement régulier des collections** par la voie des **acquisitions**.

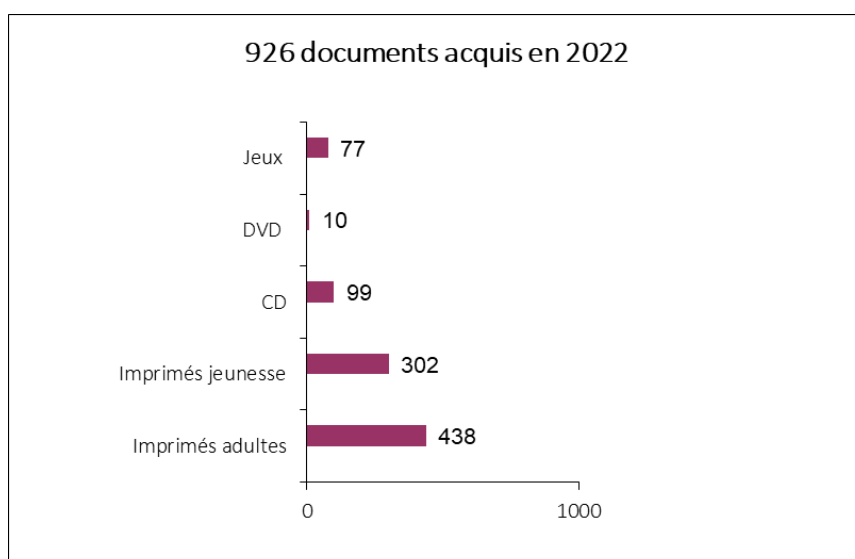
La politique documentaire avait été établie lors du projet de création et pour le travail de constitution des collections.

→ **Cette politique documentaire doit évoluer dans le cadre du réseau : c'est l'un des prochains chantiers du réseau Serre-Ponçon à la page.**

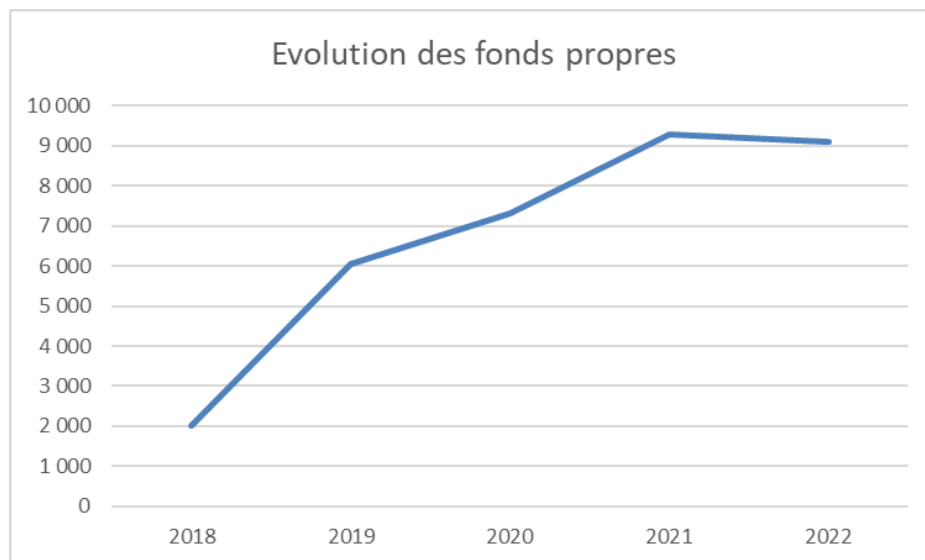
→ **La BD05 a entrepris de rédiger sa politique documentaire : quelques médiathèques sont associées à ce projet dont celle de Chorges : à ce titre une analyse des fonds, des rotations de collections est en cours :**



La première phase d'analyse des collections révèle encore quelques secteurs à renforcer : souvent en lien avec le manque d'espace et d'étagères pour aller au-delà.



→ Toujours dans le cadre du fonctionnement en réseau : il a été décidé que **les DVD seraient fournis par la Bibliothèque départementale** en raison de la circulation à l'échelle du réseau et du renouvellement régulier (tous les 4 mois) des fonds prêtés dans les médiathèques.



La valorisation des collections

Chaque acquéreur valorise ses collections :

- ✓ **Conseil aux usagers** et présentation de nombreux documents en « facing », mais également en proposant régulièrement :
- ✓ Des **tables thématiques**, souvent en lien avec l'actualité et la programmation de la médiathèque
- ✓ Une sélection « **coups de cœur** » : romans, BD, musique, jeux... : le coin des coups de cœur est souvent le premier visité par les usagers.

L'activité des collections

A ce jour, en dehors des statistiques de prêt, il n'y a pas eu d'étude sur l'activité des collections. Ce travail plus fin **d'analyse des collections et de leur rotation** est à prévoir.

C'est aussi à réaliser en lien avec la **construction de la politique documentaire du réseau A la Page**, car les outils de suivi devront être harmonisés. Il faudra prévoir le temps nécessaire en interne.

Offres et ressources numériques pour le public

Dès son ouverture au public, la médiathèque a initié **un service dédié à l'accès aux ressources numériques**. Un poste de médiateur numérique, à temps complet, a permis de proposer de nombreuses actions en direction de publics différents. Toutes ces propositions ont permis d'identifier la médiathèque comme un lieu ressource pour ce type de support.

Ce volet numérique est partie intégrante de la **convention qui lie la médiathèque à la BD05**, avec une forte incitation pour les actions favorisant l'inclusion numérique, particulièrement celles visant les publics dits empêchés.

→Le numérique comme un support documentaire, une ressource parmi toutes celles de la médiathèque.

- ✓ Les usagers inscrits à la médiathèque ont accès gratuitement au Portail **Culturicimes** de la BD05 : **presse en ligne, formation continue, VOD, ressources spécifiques pour la jeunesse, musique, valorisation des collections patrimoniales sur les Hautes Alpes notamment issues de la bibliothèque des Archives Départementales.**
- ✓ **La médiathèque acquiert des applications** (pour les tablettes ou ordinateurs) pouvant servir aux animations, ateliers proposés par l'équipe.
- ✓ **Le numérique (et principalement les réseaux) est par ailleurs un support de communication et de valorisation des actions, collections de la médiathèque** (Facebook, la Newsletter, le site Internet de la Ville, le site des offices de tourisme...)



→Former, accompagner les usagers

L'**inclusion numérique**, la réduction de la **fracture numérique** ou la lutte contre l'**illectronisme** font partie des missions des médiathèques publiques.

Selon les recommandations du Conseil National du Numérique, il s'agit de :

- ✓ Viser l'accès au sens large et de faire en sorte que le numérique contribue à faciliter plutôt qu'à complexifier les démarches et services essentiels ;
- ✓ Développer l'aptitude à comprendre et à utiliser l'information écrite dans la vie courante, à la maison, au travail et dans la collectivité en vue d'atteindre des buts personnels et d'étendre ses connaissances et ses capacités. Inclure "au" mais également "avec" le numérique, en tant qu'accélérateur de transformation sociale ;
- ✓ Renforcer les médiations, en organisant la mise en réseau de la diversité d'acteurs, la mutualisation et le partage des bonnes pratiques, afin de faire face à des besoins qui seront croissants et pérennes. »



→ Des ateliers et animations sont régulièrement mis en place, dans le cadre de la programmation culturelle, autour de trois « compétences » ou catégories : **Utiliser, Comprendre, Créer**

- ✓ Utiliser : permettre aux usagers d'acquérir les connaissances et compétences suffisantes permettant un usage facile des tablettes, ordinateur, ressources Internet...
- ✓ Comprendre : mettre en contexte et évaluer les médias numériques et leurs contenus de manière à renforcer son autonomie et sa capacité à prendre des décisions éclairées ; savoir reconnaître de quelle manière les nouvelles technologies agissent sur notre comportement, nos croyances et nos représentations du monde. Diffuser une culture générale permettant de saisir ces enjeux.



- ✓ **Créer** : apprendre à produire des contenus et communiquer efficacement en utilisant divers outils et médias numériques. Les ateliers proposés auront pour objectifs de favoriser l'expression citoyenne, la création intellectuelle et culturelle appliquée au multimédia. Dans une démarche éducative et émancipatrice, ils participeront à la prise de recul, à l'usage conscient et raisonné des TIC.

→ **Des jeux vidéo peuvent être ponctuellement proposés, essentiellement via l'emprunt de ces ressources à la Bibliothèque départementale.**

La médiathèque propose également :

- ✓ Trois **postes informatiques, avec accès Internet**, en salle publique pour la consultation, le travail sur place. Pas de sécurité sur l'accès internet.
- ✓ Quatre **tablettes numériques** en consultation sur place
- ✓ **1 Poste d'écoute sur place**

Informatisation

La médiathèque dispose d'un logiciel métier (SIGB) fourni par la Bibliothèque Départementale : **Orphée.net, version 3.3** : catalogue commun ; portail documentaire (BD05).



La maintenance est également assurée par **la BD05**.

L'accès à Internet se fait via le **Wifi** (2 réseaux séparés : public et professionnel)

Le matériel :

- ✓ 4 postes pour l'équipe
- ✓ 2 postes pour le prêt/retour
- ✓ 1 poste de consultation du catalogue en ligne de la BD05
- ✓ 1 photocopieur/scan partagé services interne/public
- ✓ 1 vidéoprojecteur et du matériel son/lumière dans la salle d'animation
- ✓ Matériel vidéo (caméra, appareil photo, pieds, micros) : pour les animations et l'action culturelle

→ **Le matériel informatique date de l'ouverture au public de la médiathèque : son renouvellement est à prévoir.**

2.5.4 La médiation, l'action culturelle et la communication :

La médiathèque municipale de Chorges est **l'outil principal de la politique culturelle** souhaitée par la commune.

La Ville de Chorges, dans sa structuration administrative, a créé un **Pôle culture** en 2021, dirigé par la responsable de la médiathèque.

La volonté politique et les objectifs se déclinent au travers des actions de médiation, de la programmation culturelle et des moyens de communication.

L'action culturelle s'appuie sur des coopérations fortes avec différents acteurs du territoire :



Groupe scolaire Chorges



Théâtre La Passerelle, scène nationale



Librairie La Loupiote, Gap

- ✓ Les établissements scolaires, structures de la petite enfance de la commune et de la Communauté de communes
- ✓ Des associations : Ludambule (jeux) ; Association des Spectateurs des Cinémas du Centre et du Club ; Collectif Chorges en Transition ; Toutes pour une (association d'insertion pour les femmes) sur Chorges ; Rions de soleil à Chateauroux-les-Alpes (résidences d'auteurs) ; Littera05 ; Société d'études des Hautes-Alpes ; Images en bibliothèque ; Maison des semences paysannes Graines de montagne ; Point d'Orgue (Embrun)...
- ✓ Des librairies : la Loupiote (à Gap) ; La Carline (Forcalquier) ; Centre culturel Leclerc (pour la musique, Gap)
- ✓ Des équipements culturels : médiathèques du réseau Serre-Ponçon à la Page ; Le théâtre La Passerelle à Gap ; le Quai des arts à Veynes
- ✓ Des médias : le Dauphiné libéré, la RAM05 ; Le Petit oiseau...
- ✓ Des commerçants de Chorges : pour l'accueil des artistes et le relais de communication.
- ✓ Bibliothèque départementale : relai d'actions fortes

La médiation

La médiation culturelle en quelques mots :

Elle fait le lien entre le public et l'œuvre. Il peut s'agir de médiation orale (visite, ateliers...) ou de médiation écrite (documents pédagogiques...). Le médiateur a donc un rôle de passeur. Il s'inscrit dans une logique de développement de l'action culturelle et s'adresse entre autres aux publics scolaires, mais aussi aux publics dits "éloignés" ou "empêchés" pour des raisons culturelles, sociales ou économiques.

→ **À Charges, ce sont les bibliothécaires qui assurent ce travail de médiation, en fonction de leurs compétences et domaines d'intervention respectifs.**

Pour chaque type d'accueil un référent est désigné dans l'équipe :

- ✓ La bibliothécaire du secteur enfants pour les structures petite enfance
- ✓ La bibliothécaire chargée du secteur jeunesse et adolescents pour les établissements scolaires
- ✓ Le bibliothécaire chargé des espaces numérique et ludothèque pour l'accueil de loisirs

Cette organisation permet une relation plus fluide avec les partenaires. Le travail préparatoire ainsi que les accueils peuvent se conduire de manière collégiale au sein de l'équipe de bibliothécaires.

En 2022 : 1 760 passages d'enfants (crèches, écoles) ou personnes touchées en 2022 lors des actions de médiation.

- 3 ateliers ou rencontres autour de la parentalité
- 1 structure pour enfants handicapés touchée
- 6 accueils ou visites à la crèche et au RAM
- 3 séances de contes : les p'tites Zoreilles
- 2 actions de partenariat avec l'accueil de loisirs
- 2 sortes d'atelier pour enfants pour la nuit de la lecture et initiation à la table Mash-up
- Des accompagnements réguliers d'usagers tout au long de l'année, et à la carte, pour favoriser l'inclusion numérique
- 7 séances d'un Escape Game créé par l'équipe de la médiathèque
- 3 externalisations : Lire à la plage : sur les bords du lac certains mercredis après-midi durant l'été
- 67 accueils de classes (2 établissements concernés, maternelle et élémentaire)



Les P'tites Zoreilles

Les objectifs de ces accueils de classes :

- Faire connaître la médiathèque et ses ressources pour préparer à la fréquentation autonome d'une bibliothèque
- Favoriser une rencontre personnelle avec le livre
- Découvrir et exploiter le livre sous toutes ses formes
- Proposer une éducation à l'image
- Aider à la recherche documentaire

La programmation culturelle

Eclectique, destinée à toucher **un public varié**, la programmation cible à la fois les usagers et une population qui est amenée ainsi à découvrir la médiathèque : spectacles, concerts, rencontres littéraires, conférences, expositions, projections...

La médiathèque est dotée d'un **budget spécifique** pour l'action culturelle qui lui permet de composer un programme pluridisciplinaire pour tous les publics.

Dans un souci de favoriser l'accès à la culture, la ville de Chorges choisit **la gratuité** pour les rendez-vous culturels.

En 2022, hors visites d'expositions et concerts estivaux, 1 474 spectateurs pour :

- 7 spectacles, 11 représentations dont 6 pour les scolaires
- 1 Résidence d'écriture de théâtre
- 4 rencontres littéraires
- 7 concerts
- 6 Conférences et rencontres thématiques
- 11 soirées ou journées jeux
- 6 expositions
- 6 projections et rencontres cinéma
- 3 accueils de formation et journée professionnelle
- 3 partenariats avec le Théâtre La Passerelle



La communication

Les **supports de communication** sont conçus et réalisés en interne à la mairie (service communication : un agent à mi-temps) ou à la médiathèque pour les supports virtuels : Plaquette trimestrielle, affiches, flyers

- ⊕ Bulletins municipaux, bulletin interne des agents communaux
- ⊕ Sites Internet Mairie et Office du tourisme
- ⊕ Page Facebook
- ⊕ Presse régionale ; Radio
- ⊕ Newsletter

La **communication par voie numérique** est assurée par le personnel de la médiathèque : suivi page Facebook, rédaction et envoi de la Newsletter, publication sur le site de l'Office du Tourisme...

L'**affichage** (sauf les panneaux municipaux) dans la commune est également assuré par l'équipe de la médiathèque, soutenue par quelques bénévoles.

→ **Ce sont des missions qui demandent à la fois des compétences spécifiques et du temps.**

2.5.5 Autres services :

Une offre de photocopies et de scans :

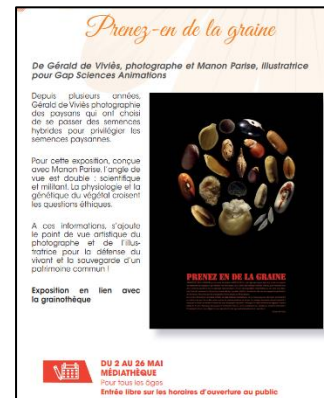
Cette offre est payante : 0,20 € la copie ou l'impression.

Une Grainothèque :

Mise en place en **février 2023**, elle est basée sur le principe du troc, la grainothèque est l'échange en continu de semences non hybrides, adaptées au terroir local, en-dehors du système marchand.

Le partage des semences est un acte citoyen, le moyen de sensibiliser les publics au développement durable, de tisser des liens avec les usagers autour d'une pratique collaborative.

Établie en partenariat avec le **collectif Charges en transition**, la Maison des semences paysannes Graines de montagne, cet échange s'accompagne de différentes actions de médiations : conférence, ateliers, exposition.



Un équipement disposant de :

- Une offre large et variée d'une médiathèque moderne.
- Une offre de services destinés à satisfaire une majorité d'usagers.

Programmation culturelle très importante et suivie.

- Des moyens de communication
- Un accès gratuit pour les rendez-vous culturels

Les ajustements nécessaires :

- Installation d'une boîte retours de documents
- Evaluation des périodes de fermetures annuelles
- Evaluation de la politique tarifaire
- Action vers les publics empêchés
- Un accueil scolaire à confronter dans ses contenus et méthode

2.6 La médiathèque municipale en réseaux :

2.6.1 Le réseau intercommunal :

La Mairie de Chorges a validé l'adhésion au réseau intercommunal de lecture publique :

Le réseau de lecture intercommunal Serre-Ponçon à la page est créé en 2017, à l'initiative de la Communauté de communes. Les soutiens financiers et techniques de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et de la Bibliothèque Départementale des Hautes-Alpes ont permis la création d'un poste de coordination (2 salariées pour 0,9 ETP) au travers du **Contrat Territoire Lecture**, renouvelé en 2021.

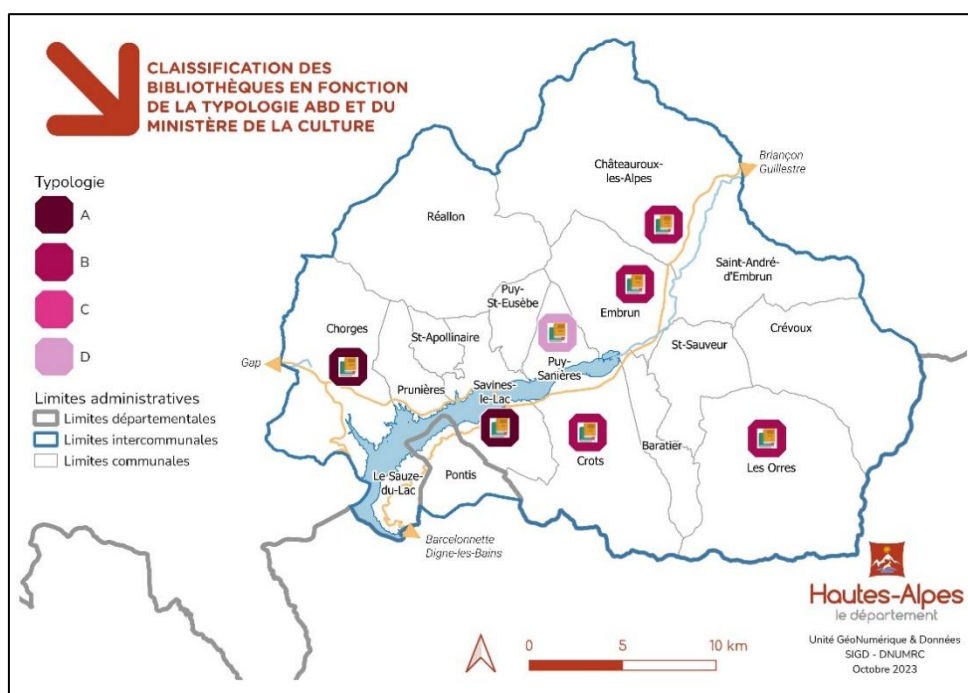


Le Contrat Territoire Lecture pose trois axes de travail :

- ✓ Création du réseau
- ✓ Action culturelle
- ✓ Communication

→ Après plusieurs années de travail autour de l'harmonisation des pratiques, de premières expériences de coopérations culturelles et de la création d'une identité **le fonctionnement en réseau s'est concrétisé fin 2022 par la mutualisation d'un catalogue et la fusion des bases adhérents ; la carte unique et la circulation d'une navette hebdomadaire permettant un service aux usagers d'une grande proximité**. Seule, la bibliothèque de Puy-Sanières n'est pas encore intégrée dans ce fonctionnement, car non informatisée et sans personnel professionnel salarié.

Les bibliothèques du réseau *A la page* :



Répartition des champs d'action :

Compétences gérées par la CC Serre-Ponçon	Compétences gérées par les communes
Personnel dédié à la coordination du réseau (2 agents, 0,9 ETP)	Locaux normatifs et frais de fonctionnement des équipements qui restent communaux
Communication du réseau : supports	Personnel qualifié, en quantité (selon les normes) ; obligation d'accorder du temps pour participer à l'animation du réseau, à la formation
Actions culturelles : le Mois du réseau (en novembre) : Résidence d'auteur.e (avec l'association Rions de soleil)	Acquisitions des collections : à la charge de la commune, politique documentaire en concertation à l'échelle du réseau à construire
Véhicule électrique mis à disposition pour navette hebdomadaire	Mise à disposition des fonds propres pour la circulation des collections (dans le cadre défini par l'harmonisation des pratiques)
Evaluation à l'échelle du réseau : rapport annuel Scrib	Evaluation et rapport annuel SCRIB (Ministère)
Projet Culturel Scientifique Educatif et Social du réseau	Rédaction et actualisation du Projet Culturel Scientifique Educatif et Social de la commune
Informatique : Financement du portail documentaire	Informatique : acquisition et maintenance du matériel nécessaire au fonctionnement du Système Intégré de Gestion des Bibliothèques (SIGB) mis à disposition par le département

Les actions représentatives du renforcement des services au travers du fonctionnement en réseau :

Communication :

- La création d'une **identité visuelle** réussie facilite la communication auprès des usagers, des élus, des partenaires du territoire. Le logo dédié et la mutualisation de la communication permettent de gagner en visibilité pour les équipements notamment à travers des supports comme le guide du réseau.
- Le choix de s'appuyer sur des objets promotionnels choisis dans le souci du **respect environnemental** : écocup ; sacs en tissu ; crayons de bois avec des graines de basilic... donne une image à la fois vertueuse et généreuse des équipements envers leurs usagers.

Action culturelle :

- **Novembre à la page** : une véritable dynamique s'instaure au fil des manifestations. La montée en compétences est constatée pour les équipes du réseau, sans parler du plaisir partagé entre collègues et dans l'accueil des publics. On note aujourd'hui une réelle visibilité de cette action culturelle : les artistes postulent spontanément à cette opération depuis 2 ans.
- **Résidences d'auteurs** : une amélioration de la coordination de cette opération est en perspective (pour rappel : action portée par l'association Rions de soleil). Prioritairement centrée sur les scolaires au début, les rencontres en tout-public deviennent de plus en plus présentes aussi.

Navette documentaire hebdomadaire :

Opérationnelle depuis novembre 2022, elle favorise la circulation des documents au sein du réseau.

C'est un réel service en plus pour les usagers des médiathèques. Il faut noter que chaque commune accepte de faire circuler ses fonds propres avec ceux fournis par la Bibliothèque Départementale.

→ Les chantiers à venir :

- **Portail documentaire ;**
- **Politique documentaire concertée ;**
- **Projet Culturel Scientifique Educatif et Social (PCSES)**
- **Evaluation des bénéfices du fonctionnement en réseau pour la médiathèque**

Une dynamique de réseau

Un territoire en évolution avec des ouvertures des médiathèques de Crots et des Orres depuis 2017 et le projet de la médiathèque d'Embrun

L'accès facilité aux catalogues : la carte unique et la navette fin 2022 ont permis de consolider les liens professionnels entre les équipes, de favoriser une montée en compétences tangible et de proposer un service optimisé aux usagers.

Les usagers se sont très vite emparés du système de réservations via la navette documentaire.

Il reste néanmoins des points de vigilance :

- ✓ Manque d'un équipement aux normes à Embrun
- ✓ Charge de travail dédiée au réseau importante pour chaque responsable de médiathèque.
- ✓ Situation fragile à Puy Sanières

LE RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES DE SERRE-PONÇON C'EST :



1
ABONNEMENT
» POUR 6 «
Médiathèques

- Un abonnement et une carte unique pour accéder aux 6* médiathèques du réseau
- Inscription auprès de la médiathèque de votre choix
- Tarifs et conditions de prêt de chaque médiathèque disponibles sur : <https://www.ccserreponcon.com/competences/bibliotheques-mediathèques>

(*la bibliothèque de Puy-Sanières rejoindra le réseau informatique dans un second temps).



La
NAVETTE

- Réservez vos documents dans n'importe quelle médiathèque du réseau
- Jusqu'à 3 réservations par usager *
- Vos réservations sont mises de côté pendant 15 jours dans votre médiathèque d'inscription
- La navette documentaire passe dans les médiathèques toutes les semaines

***Attention :** Pour plus de renseignements sur les documents non réservés et les délais de mise à disposition, merci de contacter votre médiathèque d'inscription.



Les
DOCUMENTS

Vous pouvez emprunter jusqu'à **18 documents** (dont 2 nouveautés), pour **3 semaines**, dans n'importe quelle médiathèque du réseau :

» RÈGLES DE PRÊT SIMPLIFIÉES :

10
LIVRES

2
REVUES
(SAUF N° EN
COURS)

2
VIDÉOS

3
LIVRES
AUDIO

1
KAMISHIBAI

* 2 à 4 autres supports (musique, jeu), spécifiques à certaines médiathèques. **Le réseau propose plus de 50 000 documents.** Tout document perdu ou détérioré devra être remplacé.

» POUR S'INSCRIRE
Merci de présenter une pièce d'identité.
Pour plus de renseignements, merci de prendre contact avec votre médiathèque d'inscription.

2.6.2 Le réseau départemental

Soutenue par la Bibliothèque Départementale, la médiathèque de Charges fait partie intégrante du réseau départemental. À ce titre, la mairie signe et renouvelle la convention d'engagements réciproques avec le Département des Hautes-Alpes.



Les collections :

- **Dépôts : 3 040 documents empruntés : dont 568 DVD.** Le bibliobus passe deux fois dans l'année ; le vidéobus 4 fois pour le renouvellement partiel des emprunts : à chaque fois, cela nécessite un gros travail de tri en amont pour effectuer des retours afin de pouvoir choisir de nouveaux titres pour les usagers. Le jour même, c'est également un gros brassage de documents pour l'équipe et les collègues de la bibliothèque départementale. **Depuis 2022, et dans l'attente de savoir si elle sera maintenue dans le réseau, la bibliothèque de Puy-Sanières participe au choix de DVD lors du passage du vidéobus :** elle emprunte 50 DVD via le quota, augmenté d'autant, de la médiathèque.

- **Service de réservations :** grâce au **portail documentaire**, chaque bibliothèque peut faire des demandes de réservations complémentaires pour ses usagers : une navette circule environ tous les deux mois pour apporter et/ou récupérer des demandes de réservations formulées par les usagers comme par les bibliothécaires.

- Informatique et ressources numériques

La BD05, par le biais d'une convention, mutualise un logiciel de gestion des bibliothèques (Orphée) et assure sa maintenance annuelle. Elle propose également depuis fin 2021, un portail d'accès à des ressources numériques (Culturicimes) pour les usagers des médiathèques municipales. **Une bibliothécaire, administratrice SIGB est également préposée à l'accompagnement des salariés et bénévoles du réseau départemental sur ces techniques et ressources : une aide précieuse lors de la bascule des bases en septembre pour la mise en réseau des catalogues.**

Les animations

Mise à disposition **d'outils d'animations variés** : expositions, malles thématiques, etc

Plusieurs **collaborations autour de la programmation** en 2022 pour exemple : 3 expositions, dont le projet autour de la grotte Chauvet avec 2 conférences.

Les formations

Formations délivrées par le service départemental : gratuites pour les salariés et bénévoles du réseau départemental.

La médiathèque de Charges accueille régulièrement des formations pilotées par la BD05 : journée « Nouvelles bibliothèques, nouveaux usages » en 2022 ; formations sur le logiciel Orphée destinées au réseau Serre-Ponçon à la Page

Le conseil

Accompagnement par **une bibliothécaire référente de territoire** au niveau communal et intercommunal

2.6.3 Les partenaires culturels :

La médiathèque construit tout au long de l'année des projets avec les structures du territoire : établissements scolaires, associations, structures culturelles...

- **Avec Sola Luna 21** : une association qui prête des documents sur les relations homme/femme pour enrichir cette thématique à la médiathèque pour les usagers.
- **Avec Ludambule** : emprunt de jeux qui complètent nos fonds ou permettent d'animer les soirées ou journées jeux
- **Avec l'Association des Spectateurs des Cinémas du Centre et du Club** : pour la Fête du court
- **Avec Rions de Soleil à Châteauroux-les-Alpes** : pour les résidences d'auteurs, en lien avec Serre-Ponçon à la Page
- **De nombreuses actions culturelles partagées** : établissements scolaires, médiathèques du réseau, Théâtre La Passerelle, Collectif Chorges en transition, Association Toutes pour une, Images en bibliothèques, Le Quai des Arts à Veynes...

Une médiathèque bien ancrée dans le maillage territorial , à l'échelle départementale voire régionale.

Le réseau Serre-Ponçon à la Page : un atout, un accélérateur de compétences. Un service supplémentaire qui ne doit pas déséquilibrer le fonctionnement de la médiathèque.

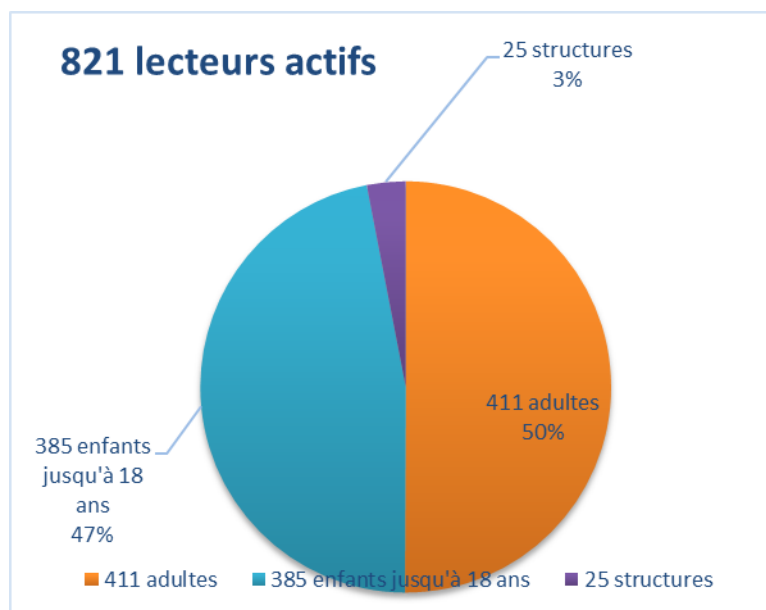
Le travail en coopération est un atout : il doit se poursuivre et s'enrichir.

2.7 Les Publics et la fréquentation :

Les chiffres sont issus du bilan statistique 2022. Durant cette année, des usagers sont revenus après deux années de crise sanitaire : un véritable regain d'activité à la médiathèque.

2.7.1 Les adhérents de la médiathèque :

Sur l'année 2022 : + 12,8% d'usagers actifs (728 en 2021).

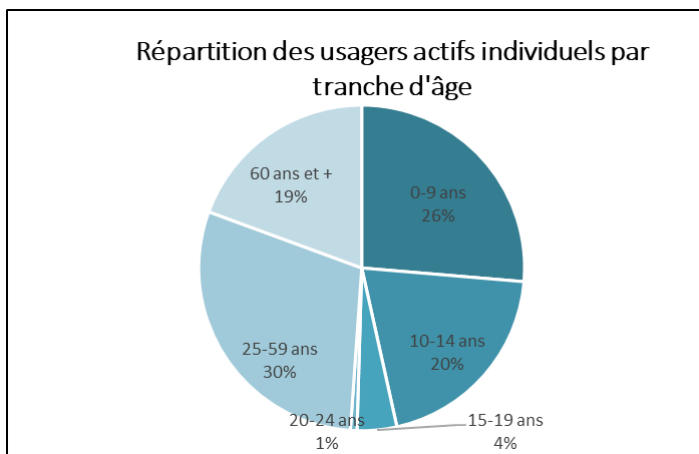


→ On comptabilise 241 nouveaux inscrits en 2022.

→ 1 041 adhérents inscrits, soit un taux d'usagers actifs de 78,9 %

→ + de 82 % des usagers actifs proviennent de la commune et/ou communauté de communes

→ Le taux de pénétration des abonnés actifs de Charges par rapport à la population est de 21,55 %. (Moyenne nationale =12,5 %). Les fiches inscription n'étaient pas toutes renseignées correctement, ce qui induit de ne pouvoir affiner suffisamment certaines statistiques. Notamment sur la distinction résidents permanents / secondaires ou les communes d'origine par exemple. Le fichier est actuellement en cours de correction pour le rapport d'activité 2023.



Par rapport à 2021, on a vu revenir des enfants (+ 4 %) et surtout des adolescents (+7 %). La part des + de 60 ans a diminué (31 % en 2021). Les actifs sont en progression (+ 3%)

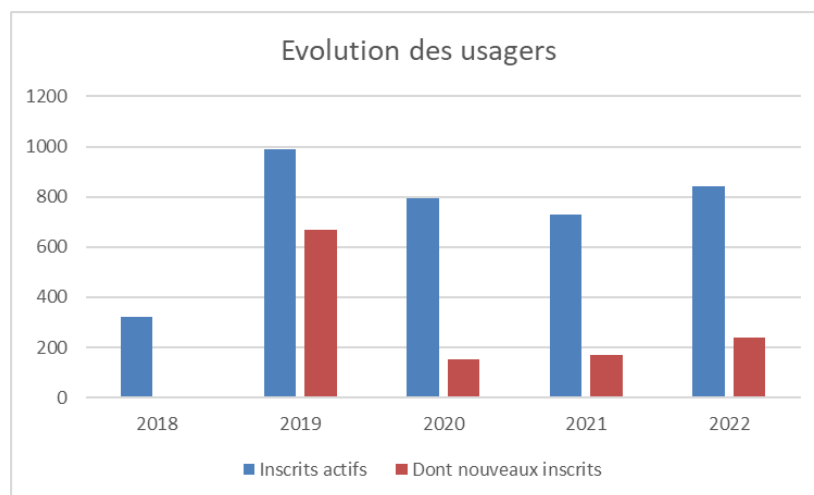
L'ouverture de la médiathèque en 2019 a suscité un réel intérêt et un bond d'inscriptions.

Il reste à fidéliser les publics et les conserver « actifs ». On voit nettement les impacts de la crise sanitaire en 2020 et 2021.

Les retrouvailles en 2022 sont tangibles.

La fréquentation de l'établissement n'est pas mesurée : la pause d'un compteur serait à prévoir au bas des escaliers d'accès à la médiathèque.

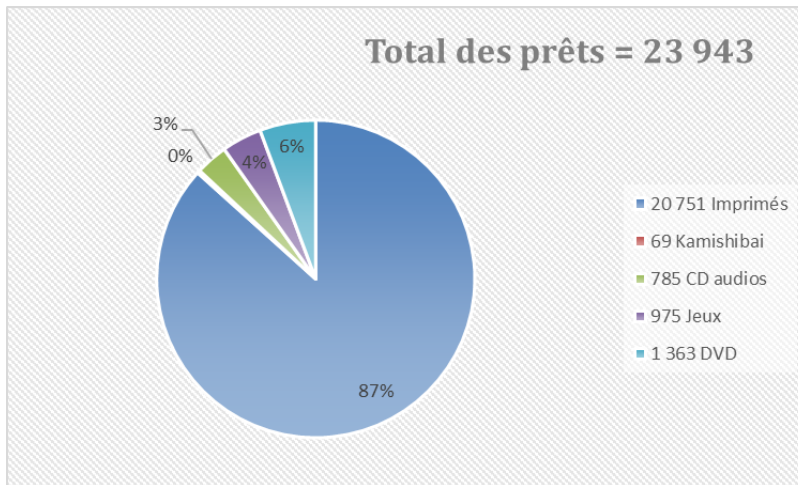
Parmi les non-inscrits à la médiathèque fréquentant la structure, on peut noter par exemple :



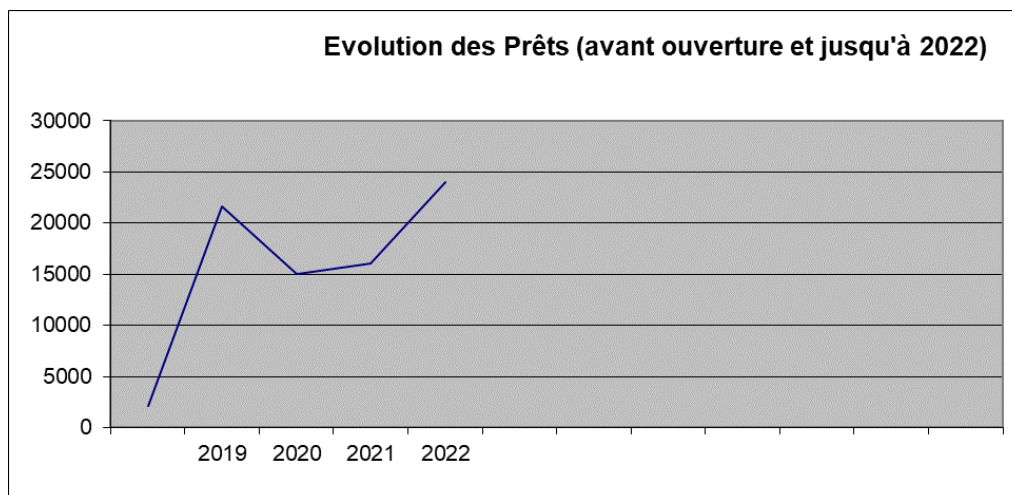
- Le public venu lors des actions de médiations : en tout-public ou en scolaires : voir détails dans le chapitre action culturelle (p.33)
- Les séjournants : qui lisent ou jouent sur place, utilisent les postes informatiques. Il n'est pas obligatoire d'être inscrit pour utiliser les postes informatiques mais impératif de signer la Charte d'utilisation de l'espace numérique.

2.7.2 Les emprunts :

L'activité de prêt bondit de + de 69 % en 2022 (16 559 en 2021)



La navette documentaire du réseau Serre-Ponçon à la page n'étant opérationnelle que depuis le 9 novembre 2022, cette augmentation reflète plutôt le regain d'activité et l'attrait des usagers pour les nouvelles règles d'emprunt (nombre, durée) mises en place dans le courant de l'année 2021.



Les personnes qui ne viennent pas :

Il est difficile de les comptabiliser mais nous pouvons tout de même estimer certaines catégories de publics que nous voyons peu :

- Les **lycéens et étudiants** : pas d'établissements sur notre territoire proche
- Les personnes en situation de « **fragilité sociale** » : un travail de partenariat est à mettre en place avec des partenaires relais et accompagnants.
- Les **personnes isolées** sans moyen de déplacement.

2.8 Éléments de comparaison

Critères	Commune de Charges	National : synthèse annuelle 2018 (moyennes pour les communes de 2 000 à 4 999 hab)	National : synthèse annuelle 2018 (moyennes pour les communes de 5 000 à 19 999 hab)
Taux d'inscription des habitants de la commune	21,5 %	12,5 %	14 %
Emprunteurs actifs	821	508	1 301
Nombre de prêts pour 100 habitants	762	430	470
Acquisitions	Nbre moyen de livres/hab= 0,24 Nbre moyen de CD/hab = 0,03	Nbre moyen de livres/hab= 0,17 Nbre moyen de CD/hab = 0,6	Nbre moyen de livres/hab= 0,13 Nbre moyen de CD/hab = 1
Nombre d'heures d'ouverture tous publics (hors groupes et scolaires)	21h (année scolaire) et 23h en été	15h	22h
Equipe (ETP salariés)	3	4,5	4,8
Surface	430 m2	220 m2	630 m2

Un équipement très bien fréquenté et utilisé

- Une fréquentation retrouvée
- Un taux de nouveaux inscrits en progression chaque année
- Une forte augmentation du nombre de prêts
- Une fréquentation au-dessus des moyennes nationales

Des points de vigilance :

- Des publics qui restent à conquérir : lycéens, étudiants, publics empêchés
- Publics payants : une tarification relativement élevée

3 Diagnostic Stratégique : synthèse des atouts et fragilités :

Menaces	Opportunités
<p>Pérennisation des moyens pour le développement de la commune</p> <p>Contexte national difficile pour les collectivités territoriales</p> <p>Baisse du taux de natalité et vieillissement de la population</p> <p>Pérennisation des moyens pour la médiathèque Fragilité du bénévolat</p> <p>Etendue géographique : problèmes de mobilité Evolution du réseau Serre-Ponçon A la page au regard de la complémentarité avec le futur équipement d'Embrun</p>	<p>Situation géographique stratégique de la commune.</p> <p>Positionnement : deuxième ville de la CC Serre-Ponçon ; station touristique en sur classement démographique</p> <p>Essor démographique, économique.</p> <p>Population plutôt qualifiée, bon niveau de vie</p> <p>Maintien et développement des services (organisation et structuration interne)</p> <p>Une transition « tenable » et durable d'une commune rurale vers une commune urbaine</p> <p>Mobilité</p> <p>Passage à la gratuité totale</p> <p>Financements possibles pour certaines améliorations</p> <p>Dynamique du réseau Serre-Ponçon A la page</p> <p>Mutations du métier : induisent le renforcement des compétences nécessaires</p>
Forces	Faiblesses
<p>Une activité de l'équipement (fréquentation, prêts, etc.) au-dessus des moyennes nationales et en augmentation</p> <p>Architecture intérieure, choix du mobilier</p> <p>Equipement structurant à l'échelle de la CC</p> <p>Implantation géographique de la médiathèque</p> <p>Equipe professionnelle et investie</p> <p>Choix d'une politique culturelle d'envergure</p> <p>Intégration dans le réseau A la page</p> <p>Accompagnement professionnel de la BD05</p>	<p>Moyens humains en-dessous de la moyenne nationale pour des équipements de taille équivalente</p> <p>Déséquilibre dans la gestion du secteur adulte portée par la responsable du service</p> <p>Activité très importante qui met en tension l'équipe</p> <p>Fragilité du bénévolat : durabilité de l'engagement, manque de formation</p> <p>Espaces de travail interne et de stockage sous-dimensionnés</p> <p>Nécessité d'un réaménagement du mobilier, d'une refonte des aménagements intérieurs pour compléter les services</p> <p>Accessibilité de la médiathèque pour les hameaux</p> <p>Des publics touristiques et les publics fragiles encore insuffisamment touchés</p> <p>Une adhésion payante</p> <p>Sur sollicitation du réseau, de la BD05 en raison du positionnement et du rôle de la médiathèque</p>

4 Enjeux et orientations stratégiques :

Du diagnostic du territoire et de la médiathèque qui a été établi dans la première partie, il est possible de dégager plusieurs enjeux, principalement des axes de consolidation et d'amélioration du service.

4.1 Les Enjeux du territoire

- Répondre aux enjeux environnementaux et de santé publique en développant des moyens pour une mobilité durable dans le cadre des projets d'aménagement du territoire.
- Assurer une transition tenable d'un bourg rural vers une Cité urbaine
- Maintenir et affirmer davantage la position économique et politique de Chorges comme la 2^e ville de la Communauté de communes de Serre-Ponçon
- Poursuivre, dans le cadre de sa reconnaissance comme Station touristique, le développement d'une offre de qualité en direction d'une population de passage

4.2 Les enjeux de lecture publique

- Accessibilité du service pour tous les habitants, y compris les plus éloignés du centre-ville
- Intégration de la médiathèque au sein des labels auxquels la Mairie va candidater
- Maintien de l'attractivité de la médiathèque et des services associés
- Maintien de l'offre de services numériques de qualité
- Complémentarité avec le futur équipement d'Embrun au sein du réseau A la page
- Augmentation de la fréquentation par les publics touristiques
- Meilleure prise en compte des publics fragiles

4.3 Les orientations stratégiques

Pour répondre à ces enjeux, il est proposé de fixer trois objectifs stratégiques à la médiathèque de Chorges pour les années à venir :

- **Axe n°1 : asseoir le positionnement de la médiathèque de Chorges comme équipement de référence au sein des réseaux intercommunal et départemental**
- **Axe n°2 : faire de la médiathèque un équipement au service de tous les publics**
- **Axe n°3 : faire de la médiathèque de Chorges un acteur au service du développement économique et touristique du territoire**

5 Structure du projet de service : déclinaison des orientations stratégiques en objectifs opérationnels et actions :

5.1 : Asseoir le positionnement de la médiathèque de Charges comme équipement de référence au sein des réseaux intercommunal et départemental

Objectifs opérationnels	Actions	Indicateurs d'évaluation	Moyens/Calendrier
Adapter les espaces à la forte fréquentation constatée depuis son ouverture	Réaménager partiellement les espaces de la médiathèque pour répondre aux usages	Capacité suffisante de présentation des collections ; appropriation des espaces par les usagers	RH : rédaction d'un cahier des charges et étude avec le fournisseur de mobilier : 2024, Financiers : demandes de subvention aux partenaires institutionnels : Drac, Département et Région : 2025
	Mettre en place la signalétique intérieure	Facilité de rangement pour les bénévoles. Autonomie des usagers.	
	Installer une boîte retour de documents	Volume de dépôts. Baisse du nombre de courriers de rappels.	RH : rédaction d'un cahier des charges et mise en concurrence des fournisseurs : nov-déc 2023. Finalisation PCSES : déc 23. Présentation du projet de service devant le CM pour validation et délibération : janv-fev 24. Campagne de communication : 2024. Financiers : demande de subvention aux partenaires institutionnels : Drac :
	Trouver une solution au sous dimensionnement des espaces de travail interne	Ergonomie des espaces de travail. Bureau séparé pour la direction. Bureaux pour l'équipe. Espaces de stockage pour les bibliobus et navettes	DGS et élus : réflexion et travaux éventuels à mener par la collectivité employeur, Intervention d'un ergonomiste du travail. Calendrier : dès 2024-2025
Maintenir l'implication de la médiathèque au sein des réseaux intercommunal et départemental	Poursuivre l'engagement au sein du réseau A la page	Circulation des usagers et des collections.	RH : participation de la direction du service aux réunions régulières / participation de l'équipe aux formations / intégration de la dimension réseau dans la charge de travail quotidienne
	Positionner Charges comme médiathèque-relais au sein du réseau à la page	Fréquentation ; Taux d'usagers actifs ; évolution des ressources documentaires ; action culturelle ; communication ; utilisation du portail documentaire ; temps de travail consacré par l'équipe.	Prévoir un temps de travail dédié au fonctionnement du réseau : RH : implication de l'équipe dans la marche du réseau. Financiers : à minima, maintien des moyens de fonctionnement du service. Calendrier : en continu dès 2024.
	Maintenir, poursuivre et développer des liens et projets d'envergure extra-municipale	Nombre de projets coconstruits ; type et nombre de partenaires	RH : travail de repérages / rencontres pour la directrice : déplacements fréquents tout au long de l'année. Financiers : attribution d'une enveloppe suffisante pour la programmation culturelle / frais de mission, Adhésions réseaux professionnels,
Assurer et consolider le fonctionnement de l'équipe	Prioriser les choix et actions en matière de développement des services ; réfléchir en termes d'organisation du travail	Rythme de travail soutenable pour l'équipe ; qualité et suivi des actions ;	RH : travail de la directrice en lien avec l'autorité territoriale : commission culture / DGS / DRH
	Renforcer l'équipe	Diminution des heures supplémentaires ; organisation du travail	RH et Financier : recrutement complémentaire : à minima 1 ETP / recours à l'alternance , l'apprentissage. Calendrier : 2024-2029
	Garantir le maintien des compétences et assurer le développement des compétences	Nombre de formations par agent	RH et Financier : formation continue des agents

5.2 : Faire de la médiathèque un équipement au service de tous les publics

Objectifs opérationnels	Actions	Indicateurs d'évaluation	Moyens/Calendrier
Améliorer l'accessibilité du service pour l'ensemble des habitants dans une démarche de développement durable	Interagir autour et avec le service municipal chargé du projet Moby	Nombre de participations de la médiathèque dans le projet	RH : réunions de préparation, conception projets. Financiers : budget action culturelle. Calendrier : dès 2023
	Proposer un portage de documents à domicile	Nombre de nouveaux usagers inscrits dans le dispositif	RH : Trouver un ou des partenaires : bénévoles ; ADMR ; service de portage de repas à domicile ; CCAS. Financier : véhicule de service, achat caisses et matériel nécessaire. Calendrier : à partir de 2025-2026
	Impliquer la médiathèque dans le projet de labellisation autour du développement durable	Nombre et qualité des actions menées en partenariat avec les services de la ville,	RH : réunions de préparation, conception projets. Financiers : budget action culturelle. Calendrier : en lien avec celui des labellisations
Mieux prendre en compte les besoins des publics fragiles	Mettre en place un partenariat avec le CCAS	Mise en place de projets partagés ; inscriptions de nouveaux inscrits et particulièrement publics empêchés	RH : réunions de préparation, conception projets. Financiers : budget action culturelle. Calendrier : à partir de 2026
	Développer le partenariat avec la maison France service, et tout particulièrement les agents du social	Mise en place de projets partagés ; inscriptions de nouveaux inscrits et particulièrement publics empêchés	RH : réunions de préparation, conception projets. Financiers : budget action culturelle. Calendrier : rencontre avec la nouvelle assistante sociale, projets possibles à partir de 2025
	Développer une offre documentaire adaptée	Fonds documentaire adapté ; nombre de prêts des collections dites "facile à lire"	RH : formation pour la mise en place d'un fonds documentaire spécifique ; travail sur les acquisitions et le choix du mobilier adapté. Financiers : budget acquisitions ; investissement mobilier adapté : demandes de subventions DRAC et Département : 2025
	Présenter les arguments en faveur d'une gratuité pour tous les publics	Nombre d'inscrits et typologie nouveau inscrits	Présentation des arguments à la commission culture ; décision soumise au vote du CM ; discussions au sein du Réseau à La Page pour harmonisation. Calendrier : 2023-2024
Poursuivre l'offre de médiations ou d'actions culturelles pour tous	Poursuivre une programmation culturelle éclectique	Fréquentation ; origine et typologie des spectateurs	RH : direction du service : temps de travail pour la programmation culturelle : repérage spectacles, planification et organisation des accueils ; temps de concertation pour le développement des coopérations. RH équipe médiathèque : mise en place des actions et médiations. Financiers : attribution d'un budget suffisant pour l'action culturelle, frais de mission, demandes et recherche de subventions
	Poursuivre, améliorer le travail en coopération avec les partenaires socio-culturels, éducatifs	Nombre d'accueils et de projets avec les partenaires	Travail de concertation et de coopération. Calendrier : en continu dès 2024
	Concevoir des espaces, collections et médiations inclusifs	Fréquentation et typologie des spectateurs/utilisateurs	RH : cahier des charges mobilier ; acquisitions spécifiques ; conception ateliers. Financiers : demandes de subventions, Calendrier : 2025.

5.3 : Faire de la médiathèque de Charges un acteur au service du développement économique et touristique du territoire

Objectifs opérationnels	Actions	Indicateurs d'évaluation	Moyens/Calendrier
Renforcer la fréquentation des publics touristiques	Développer des partenariats avec des partenaires du tourisme (camping, etc.)	Nombre d'actions ; fréquentation	Travail de concertation et de coopération. Calendrier : à partir de 2026
	Améliorer le confort thermique du bâtiment	Températures estivales et hivernales dans le bâtiment	Expertise technique par les services de la Ville. Projection financière par les mêmes services. Calendrier : dès 2024
	Poursuivre et améliorer le service « Lire à la plage »	Fréquentation ; facilités d'installation pour l'équipe ; nombre de séances durant l'été	RH : implication des bénévoles pour renforcer l'équipe (congés estivaux) ; arrêtés municipaux pour accès espace public sur les plages ; moyens logistiques (véhicule adapté). Financiers : budget achat matériel. Calendrier : dès 2023
	Proposer des conditions d'adhésion spécifiques aux touristes et vacanciers	Evolution du nombre d'inscription des vacanciers, surtout adultes	Présentation des arguments à la commission culture ; décision soumise au vote du CM. Calendrier : 2024
	Proposer une offre culturelle attractive aussi pour les vacanciers	Nombre et type d'actions	RH : direction du service : temps de travail pour la programmation culturelle : repérage spectacles, planification et organisation des accueils ; temps de concertation pour le développement des coopérations. RH équipe médiathèque : mise en place des actions et médiations. Financiers : maintien d'un budget suffisant pour l'action culturelle, frais de mission, Demande et recherche de subventions
Renforcer le positionnement de la médiathèque de Charges comme acteur de l'inclusion numérique	Travailler sur la modernisation de l'espace numérique	Fréquentation ; âge des usagers	RH : direction du service : rédaction d'un cahier des charges : 2024, Equipe médiathèque : recherche de coopérations, mise en place d'ateliers. Financiers : demandes de subvention aux partenaires institutionnels : Drac, Département et Région : 2025
	Développer des ateliers spécifiques animés par le médiateur numérique		
	Valoriser l'accès au portail Culturicimes	Nombre d'utilisateurs inscrits à la médiathèque utilisateurs du portail	Techniques : il faut que le portail fonctionne suffisamment et régulièrement bien ; formation des bibliothécaires et des usagers par la BD05

6 Estimations budgétaires

Dans le tableau ci-dessous, les estimations financières concernent les actions (en investissement et fonctionnement) issues de ce nouveau projet. Il ne s'agit pas du budget de fonctionnement global du service, mais des besoins pour répondre aux axes et enjeux définis dans cette feuille de route qui seront soumis à arbitrages. Certaines dépenses pourront être étalées (en investissement) et sont à considérer sur les 5 prochaines années.

Année	Type de dépenses	Budget	Fourchette du montant estimé	Financements possibles
2024	Boîte retours de documents	Investissement	Fourchette : 7 000 € - 16 000€ HT	DRAC= 40%
2025	Compléments mobilier et signalétique intérieure	Investissement	On compte 500 €/m2 : on proratisé sur un renouvellement partiel : fourchette : 20 000 - 40 000 €	Drac= 40% ; Dpt =30 %
2025	Renouvellement informatique et numérique	Investissement	Fourchette : 7 000 -9000 € HT	80 % : DRAC; Dpt et Région
2024-2025	Aménagement espaces de travail	Fonctionnement et investissement	Etude financière par la chargée de missions bâtiments	
2024-2029	Acquisitions des collections	Fonctionnement	A minima maintien des moyens : 15 000 € annuels (presse comprise)	Demandes ponctuelles et thématiques au CNL : exemple collections Facile à lire
2024-2029	Programmation culturelle	Fonctionnement	A minima maintien des moyens : 21 500 € annuels (hors Excentrés)	
2024-2029	Adhésions réseaux professionnels et partenaires	Fonctionnement	Fourchette : 300-650 €/an	
2024-2029	renforcement équipe : création d'un ETP à minima	Fonctionnement	Fourchette : 50 à 60 000€/an, poste chargé	
dès 2024	Amélioration du confort thermique du bâtiment	Investissement	Etude à réaliser par la chargée de mission bâtiments	Aides de l'Etat : Petite ville de demain ; Loi climat et résilience,,,

Conclusion

La commune de Chorges peut se féliciter de la réalisation de son projet. La réhabilitation de son ancienne école en médiathèque répondant aux normes est une réussite. Il s'agissait de créer un lieu vivant, un accès facilité à la culture.

La fréquentation en témoigne, la population s'empare des propositions au travers des ressources documentaires comme pour la programmation culturelle. Le rayonnement de l'équipement dépasse d'ailleurs les limites géographiques de la commune.

L'actualisation du Projet Culturel Scientifique et Social a pour visée l'amélioration des services comme celle des conditions et moyens de cette mise en œuvre.

Ce nouveau projet sera l'outil de pilotage du service pour les cinq années à venir. Si tous les objectifs fixés n'aboutissent pas dans ce laps de temps, ils feront l'objet d'une évaluation et seront confrontés lors de l'actualisation prochaine. Cette feuille de route est également le préalable indispensable pour toute demande de soutien financier aux partenaires institutionnels aux côtés de la commune de Chorges depuis la conception d'une médiathèque répondant aux normes et besoins du territoire. L'ambition initiale des élus de la commune et le souci de faire évoluer positivement le service rendu à la population font partie des atouts pour le développement de cette « Petite ville de demain ».

Tous les travaux réalisés sur la thématique des enjeux culturels aujourd'hui témoignent de la transversalité de ces enjeux avec les autres politiques publiques : transports, éducation, cohésion sociale, formation, attractivité du territoire, économie, innovation, tourisme, transition écologique...

La commune de Chorges a fait le choix d'intégrer l'action culturelle dans son projet de développement. Les mutations à venir, quels qu'en soient les domaines, imposeront des manières d'agir différentes : coopération, mutualisation des moyens, hybridation des projets...

Le décloisonnement de l'action publique sera indispensable. La culture, à travers ses missions, peut se concevoir comme un outil, un espace pour penser les projets à venir. Dans ce contexte, le Pôle culture de Chorges, et particulièrement sa médiathèque, ont toute leur place dans les projets et évolutions à venir de la Ville.

L'équipe municipale tient à remercier la Bibliothèque Départementale pour le dispositif d'accompagnement professionnel dont a pu bénéficier le personnel de la médiathèque dans le cadre de l'actualisation de ce projet de service.

Annexes

A. Exemples de Fiches action : La boîte retour de documents et la participation à un festival :

Boîte retour de documents

Descriptif synthétique :	Installation d'une boîte pour le retour de documents à l'extérieur de la médiathèque
Responsable(s) de l'action (lettre de mission attribuée à) :	Nathalie Chanas Nicot
Objectif(s) stratégique(s) de rattachement :	1. Asseoir le positionnement de la médiathèque de Chorges comme équipement de référence au sein des réseaux intercommunal et départemental 2.
Objectif(s) opérationnel(s) de rattachement :	1. Adapter les espaces à la forte fréquentation constatée depuis son ouverture 2.
Indicateurs de résultats quantitatifs et qualitatifs :	1. volume de dépôts 2. Baisse du nombre de courriers de rappels 3. 4. 5.
Calendrier de l'action (durée – échéance) :	Fin 2023 -début 2025
Modalité(s) de valorisation :	Campagne de communication, façon « teasing »
Partenariats envisagés :	1. services de la ville : techniques /urbanisme / chargée des projets 2. BDo5/ Drac 3.

Moyens nécessaires

Type	Coûts	Budget attribué OUI/NON
Temps de travail responsable pôle culture		OUI
Financiers	Devis à demander : estimation : entre 8 et 15 000 €	Subvention DRAC 40 %, budget 2024

Étapes et calendrier de mise en œuvre

	Contenu	Responsable	Échéance
Étape 1 :	Rédaction cahier des charges	N. Chanas Nicot	Fin Novembre 2023
Étape 2 :	Mise en concurrence, demande de devis	N. Chanas Nicot	Début décembre 2023
Étape 3 :	Etude des devis, choix prestataire	Comité de pilotage PCSES	18/12/2023
Étape 4 :	Inscription budgétaire 2024	N. Chanas Nicot	Décembre -avril 2024
Étape 5 :	Délibération Municipale	CM	Janvier-février 2024
Étape 6 :	Instruction dossier et dépôt demande subvention DRAC	N. Chanas Nicot	Mars-avril 2024
Étape 7 :	Campagne de communication	N. Chanas Nicot / service communication	A partir du printemps 2024
Étape 8 :	Commande	N. Chanas Nicot / services finances	Automne 2024
Étape 9 :	Installation	Prestataire /services techniques ville	Janvier -mars 2025
Étape 10 :			

Festival Régions en scène

Descriptif synthétique :	Maintenir, poursuivre et développer des liens et projets d'envergure extramunicipale. <ul style="list-style-type: none"> ➤ Participation au Festival Régions en scène pour l'édition 2025 : accueillir 1 ou 2 spectacles sur l'une des journées du festival.
Responsable(s) de l'action (lettre de mission attribuée à) :	Nathalie Chanas Nicot
Objectif(s) stratégique(s) de rattachement :	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Asseoir le positionnement de la médiathèque de Chorges comme équipement de référence au sein des réseaux intercommunal et départemental ➤ Faire de la médiathèque un équipement au service de tous les publics
Objectif(s) opérationnel(s) de rattachement :	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir l'implication de la médiathèque au sein des réseaux intercommunal et départemental • Poursuivre l'offre de médiations et d'actions culturelles pour tous
Indicateurs de résultats quantitatifs et qualitatifs :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Fréquentation, origine et typologie des spectateurs 2. Nombre d'accueils et de projets avec les partenaires 3. 4. 5.
Calendrier de l'action (durée – échéance) :	Printemps 2024 -février 2025
Modalité(s) de valorisation :	Communication locale, départementale, régionale
Partenariats envisagés :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le Cercle de Midi : fédération régionale et réseau de professionnels du spectacle vivant 2. Quai des arts à Veynes / Le Tempo à Gap 3. Partenaires institutionnels : Département 05 / Région 3. Etablissements scolaires selon programmation 4. Services municipaux : techniques, finances, gestion des salles, communication

Moyens nécessaires

Type	Coûts	Budget attribué OUI/NON
Temps de travail responsable pôle culture	Déplacements éventuels	OUI
Financiers	Dans le cadre du budget artistique + adhésion réseau Cercle de Midi : 350 €/an	BP 24 et 25 ; demandes de soutiens aux partenaires institutionnels
Temps de travail équipe : accueil artistique pendant le festival		OUI
Recours aux bénévoles : accueil artistique pendant le festival		

Étapes et calendrier de mise en œuvre

	Contenu	Responsable	Échéance
Étape 1 :	Réunions de concertation et préparation avec les partenaires	N. Chanas Nicot	A partir du printemps 2024
Étape 2 :	BP 2024 et 2025	N. Chanas Nicot	Début décembre 2023 – avril 2025
Étape 3 :	Réunions avec la commission culture	N. Chanas Nicot	Année 2024
Étape 4 :	Validations budgétaires	CM	2024 et 2025
Étape 5 :	Rédactions pour la communication / réalisation des supports	N. Chanas Nicot/ service communication/ partenaires du projet	A partir de l'automne 2024
Étape 6 :	Accueil festival	N. Chanas Nicot / équipe et bénévoles médiathèque	Février 2025

B. Exemple de cahier des charges :

Ville de Chorges
Pôle culture

CAHIER DES CHARGES

**Boîte retour de documents en
extérieur pour la médiathèque**

Nom / Code projet	Installation boîte retour de documents médiathèque
Référence	PCSES 2024-2029 – Orientation stratégique 1
Chef de projet	Nathalie Chanas Nicot
Service/Organisation	Pôle culture - médiathèque

CAHIER DES CHARGES

Table des matières

Contexte du projet	3
Objectifs du projet	3
Périmètre du projet	3
Aspects fonctionnels	4
Aspects techniques	4
Ressources.....	5
Délais	6
Budget.....	6

Contexte

Dans le cadre de l'actualisation de son projet de service, des orientations et objectifs définis pour les cinq ans à venir, l'installation d'une boîte retour de documents a été validée pour la médiathèque municipale.

Objectifs du projet

Il s'agit de répondre à un besoin largement exprimé par les usagers et de proposer un complément de service devenu indispensable.

- *Permettre aux usagers de rendre leurs documents en-dehors des heures d'ouverture au public*
- *Réduire le volume des documents en retard et du nombre d'émission de courriers de rappels*
- *Amélioration du service au public*
- *Harmonisation des services au sein du réseau de lecture A la Page*

Périmètre du projet

La mise en place d'une boîte retours de documents se fera à l'extérieur de la médiathèque (les contraintes techniques sont définies plus loin).

Les bénéficiaires principaux seront les usagers de la médiathèque. Cette installation se fera en concertation avec différents services de la commune : services techniques, service finances et pôle culture.

La DRAC et la BD05 sont également associées au processus de choix.

L'étude des réponses et le choix du fournisseur et modèle se feront avant le 15 mars 2024.

La commande sera passée dans le courant de l'automne 2024.

Aspects fonctionnels

Boîte retour de documents à positionner en extérieur devant la médiathèque.
Deux entrées séparées pour livres /CD-DVD avec verrouillage pour la maîtrise des horaires d'accès du service.

Le prestataire précisera si le modèle proposé suit les recommandations suivantes :

"Les principales mesures de la fente (ou des deux fentes) sont les suivantes :

-hauteur depuis le sol jusqu'au bas de la fente : 1,15m à 1.21 m ;

-hauteur du haut de la fente : 1,30m (accessible à un usager en fauteuil roulant) ;

-épaisseur de la fente : de 8,5 à 11cm (pour permettre le passage de gros livres mais éviter de pouvoir jeter d'autres objets) ;

-largeur de la fente : 33 à 40 cm."

Le volume sera d'au minimum : 100 livres et 100 CD/DVD

Cette boîte doit prévoir les protections suivantes : intempéries, fluides, mégots, mauvaises intentions...

La gestion de la « chute » des documents sera conçue de manière à ne pas les abîmer. Cette gestion permettra également une récupération facilitée pour le personnel : une description précise de cette gestion est exigée.

La commune sera tout particulièrement attentive à l'ergonomie : prévention des troubles musculosquelettiques pour le personnel : les chariots seront maniables, dotés de roues solides avec freins

Personnalisation possible appréciée : coloris, logos...

Le prestataire décrira précisément les caractéristiques du mobilier proposé, modalités d'installation, de mise en service

Aspects techniques

Contraintes techniques

- Sol en béton désactivé
- Franchissement du seuil porte entrée médiathèque
- Emplacement : dans l'angle à côté de la gouttière : voir photos ci-dessous
- Mesures (encadrements portes : entrée : 0,80 m large, ascenseur : 0,90 largeur)





Largeur depuis gouttière = 130cm ; profondeur avant rebord fenêtre = 0,53 m

Ressources

Equipe médiathèque : délimitation emplacement prévu (mesures/photos) : novembre 2023
 Direction service / DGS / chargée de projets : rédaction cahier des charges : avant le 15 décembre 2023
 Direction service / service finances : appel à concurrence : avant le 31 décembre 2023
 Comité pilotage PCSES : étude réponses des fournisseurs et choix modèle et prestataire : avant le 31 mars 2024
 Direction service : dossier de demande de subvention à la DRAC : mars-avril 2024
 Direction service / service finances : commande auprès du fournisseur retenu : octobre 2024
 Services techniques : travaux de préparation éventuels : entre novembre 24 et 15 janvier 25
 Direction service / services techniques/ prestataire retenu : réception / installation : au plus tard 31 janvier 2025

Délais

Les phases

Novembre 2023 -mars 2024 : instruction dossiers et délibération municipale
Délai de réponse des candidats pour le dépôt des devis et documents : 31 janvier 2024.
 Avril 2024 : dépôt demande de subvention
 Septembre 2024 : notification attribution subvention
 Octobre 2024 : commande auprès du fournisseur
31 janvier 2025 au plus tard : livraison et installation de la boîte retours de documents

Budget

La dépense sera inscrite au budget d'investissement 2024
Une demande de subvention sera déposée auprès de la DRAC
Un appel à concurrence auprès de plusieurs fournisseurs permettra l'étude financière et technique

Le prestataire fournira une proposition financière détaillée, comprenant les garanties prévues, les références de l'entreprise, les conditions d'installation, la maintenance éventuelle

Analyse de l'offre

- **Les critères de sélection des offres :**
 - **Prix (60%)**
 - **Valeur technique / qualité (40%)**

Le prestataire fournira une documentation précise concernant les aspects techniques du produit, les garanties du produit, le Service Après-Vente